

*Bulletin Municipal*

**MALIGNY**



n°63 - août 2013

## LE MOT DU MAIRE

Ce bulletin municipal sera le dernier de la mandature. A l'approche d'échéances municipales, il est recommandé d'éviter toute publication qui pourrait être considérée comme de la propagande préélectorale. Mais, si vous avez conservé les différents bulletins vous pourrez juger du travail accompli pendant ces six années. Nous avons essayé de gérer au mieux l'évolution de notre village tout en préservant une situation financière saine et en évitant d'augmenter les taux d'imposition.

Tout n'est pas fait et de nombreux sujets sont encore à traiter sur le plan communal et surtout au niveau intercommunal. Dans notre commune, nous avons devant nous un problème difficile à résoudre avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014. La dispersion des classes, l'organisation du transport scolaire et la recherche d'intervenants viennent compliquer l'exercice. Aussi, dès le mois de septembre 2013, nous mettons en route le projet d'extension du groupe scolaire primaire pour regrouper tous les enfants sur le même site. Si nous ne perdons pas de temps, nous pourrions être opérationnels à la rentrée 2015.

Sur le plan intercommunal, de nombreux chantiers s'ouvrent à nous. D'abord la fusion avec la communauté de Chablis qui sera effective le 1er janvier 2014. Nous avançons sur ce sujet mais pas assez rapidement à mon goût. Il faudrait qu'en septembre nous soyons d'accord sur les nouvelles compétences afin de consacrer le dernier trimestre à la confection d'un budget prévisionnel 2014. Ce n'est pas quand la fusion sera effective qu'il faudra gémir sur ses conséquences. Nous serons minoritaires mais nous avons des acquis à défendre. J'ai confiance dans l'avenir de cette nouvelle collectivité tout en restant très prudent.

Avec la communauté de communes nous avons entrepris deux grands projets concernant les équipements de santé pour nos concitoyens. Le premier est la construction d'une maison de santé à Ligny-le-Châtel. Le permis de construire est en cours d'instruction et nous devrions avoir le feu vert de l'ARS (Agence Régionale Santé) courant septembre. Notre objectif est d'être opérationnel en mars 2015.

Le second est l'extension et la mise aux normes de la maison de retraite de Ligny-le-Châtel. L'achat du terrain voisin, appartenant aux Sœurs de Nevers, est en cours. Les négociations avec Domanys, pour la partie de bâtiment lui appartenant, sont en bonne voie et devraient être achevées avant la fin de l'année.

Comme vous pouvez le constater, nous ne restons pas inactifs et nous mettons tout en œuvre pour faire avancer notre commune et notre canton. Si parfois, les petites tracasseries du quotidien peuvent entraîner un certain découragement, très vite la volonté de répondre au mieux aux besoins de nos habitants redonne le courage nécessaire pour entreprendre de grands projets. Le monde rural mérite que l'on se batte pour lui si nous voulons conserver sa qualité de vie.

Gérard ARNOUITS

## TRAVAUX DE VOIRIE

Cette année encore, un effort important sera consacré à la voirie. Nous avons budgété 50 000 € en fonctionnement et 95 000 € en investissement soit 30 000 € de plus qu'en 2012.

### RUE AUXERROISE



Promis depuis longtemps, les travaux d'aménagement de l'entrée du village, côté Villy, sont en cours. L'opération a débuté par les travaux d'élagage d'une haie privée. Pour rassurer les esprits chagrins, il est bon de signaler que bien que réalisés par la même entreprise que la commune, les frais sont à la charge du propriétaire. Les bordures de trottoir sont posées et les trottoirs devraient être goudronnés avant la fin de l'été.

L'objectif était de sécuriser cette partie de la commune très empruntée par les promeneurs et de bien matérialiser l'arrivée en agglomération. Deux puisards ont été créés pour absorber les eaux pluviales, la faible pente de la route empêchant la pose d'un réseau.

Le coût des travaux est estimé 45 576 €.



### RUE DES COTEAUX FLEURIS



L'hiver n'a pas été très rigoureux mais la longue période pluvieuse a néanmoins dégradé les routes. C'était notamment le cas de la rue des Coteaux Fleuris entre la route de Tonnerre et la rue de Châtillon. Cette voie étant de plus en plus fréquentée par des poids lourds, il nous a paru judicieux de la refaire en enrobé. Probablement faudra-t-il envisager de continuer de la même manière jusqu'au RD 91 ? Là encore, la faible pente de la route nous a contraints à réaliser deux puisards malgré la présence de caniveaux. Ces travaux ont coûté 37 561 €.

## RUE DES ECOLES

La forte fréquentation aux heures d'entrée et sortie pose quelques problèmes de sécurité dans la rue des Ecoles et la rue des Coteaux Fleuris. Dans la rue des Coteaux Fleuris, le stationnement des véhicules des parents et l'arrêt du car gênent la fluidité de la circulation à une heure très fréquentés par les engins agricoles. La rue des Ecoles, très droite et en descente, est propice à des excès de vitesse.



Afin de remédier au mieux à cette situation, nous avons prévu plusieurs aménagements. Nous avons acheté un terrain jouxtant le local des pompiers que nous avons échangé avec Madame BONNOTTE. Cet échange va nous permettre de créer un passage contournant l'école. Les parents pourront l'emprunter pour ne plus stationner dans la rue des Coteaux Fleuris.

D'autre part, le car déposera désormais les enfants devant le local des pompiers et des barrières de sécurité seront posées sur le trottoir jusqu'au portail d'entrée de l'école.

Le coût de cet aménagement est estimé à 20 698 €. Nous devrions bénéficier d'une subvention de 50% au titre des amendes de police pour sécurisation des abords d'une école.

## RD 91 COTE CHABLIS



Commencés fin 2012, l'allée piétonne à l'entrée du village, côté Chablis, est terminée. Il est agréable de constater que de plus en plus de personnes l'empruntent, soit pour se rendre dans les jardins, soit tout simplement pour faire le tour du village en toute sécurité.

La pose du radar pédagogique a contribué à un net ralentissement de la vitesse. Les gendarmes continuent néanmoins à effectuer des contrôles inopinés. Les contrevenants auront été prévenus. Toutefois, nous constatons encore de nombreux

excès de vitesse, en sortie de village, direction Chablis.

Le coût de cette opération a été de 69 511 € pour la partie terrassement et a bénéficié d'une subvention de 22 500 € au titre des amendes de police. Nous n'avons pas atteint les 50% prévus car nous avons décidé, après le dépôt de la demande de subvention, de prolonger ce cheminement jusqu'au croisement de la rue des Coteaux Fleuris.

La pose du radar a coûté 5 055 € et nous avons obtenu une subvention de 2 000 €.



## TROTTOIRS

Reportée en 2013, la partie de trottoir, entre la rue du Grand Cotât et la rue du Temple, sera réalisée avant la fin de l'été. Le devis pour cette rénovation en béton désactivé est de 9 653 €.

## ELAGAGE

La campagne annuelle d'égagement a été modeste cette année. Nous avons taillé les haies du Chemin des Vignes et de la rue des Coteaux Fleuris. L'égagement du chemin du Gautier était urgent car les branches menaçaient les constructions riveraines.



## BÂTIMENTS

### HANGAR COMMUNAL



Avant

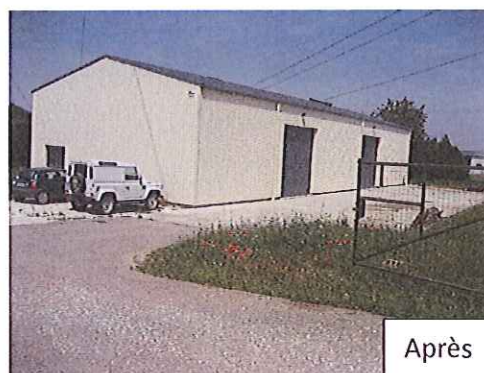
Le hangar communal est opérationnel mais pas totalement achevé. Nous avons enfin un bâtiment digne de ce nom et qui ne dépareille plus dans l'environnement, car nous n'étions pas à citer en exemple.

Notre matériel est maintenant stocké correctement et le travail des employés est facilité. Un espace hors gel a été prévu pour entreposer les fleurs pendant l'hiver. Il reste quelques travaux à réaliser que nous avons sortis de l'appel d'offres pour les confier aux employés de la Communauté de Communes. Il

s'agit d'aménager un local atelier et un vestiaire avec sanitaires pour les salariés.

Le coût de ce nouvel équipement s'est élevé à 174 863 € auxquels il faudra ajouter environ 30 000 € pour les travaux confiés à la CCVS et la réalisation d'une deuxième mezzanine.

L'ancien bâtiment Pasquiet est désormais vide. Le conseil municipal avait le choix entre le vendre ou le conserver pour un autre usage. Finalement, il restera propriété communale et servira à ranger le matériel des associations actuellement sous la halle.



Après

## ARCHIVES

Commencé l'an dernier, dans une annexe de la propriété Brovadan, le local des archives communales est terminé. L'isolation, le plancher et la pose des escaliers ont été réalisés par les employés de la CCVS. Le carrelage a été confié à l'entreprise Patrick Marshall et les peintures à l'entreprise Thureau. Les employés communaux ont installé tous les rayonnages. Le coût total de cette opération s'élève à 14 526 €.



Les travaux achevés, le tri et le classement des documents ont débuté. Cette mission a été confiée à une salariée du centre de gestion, spécialisée dans cette tâche et sous le contrôle des archives départementales. Longue et fastidieuse, elle représente plus de 8 mois de travail pour un coût de 12 000 €. Elle consiste à ouvrir chaque dossier, supprimer les doublons et les papiers inutiles, classer chaque document par thème. Heureusement, nos documents étaient assez bien archivés et le classement a été facilité.

Quelques surprises néanmoins. Nous avons d'énormes manques dans les archives antérieures à 1960. Nous avons ouï dire qu'un ancien maire, pour faire de la place, en avait brûlé une partie. Ce bruit semble se confirmer.

## **RENOVATION DE LA MAIRIE**



C'est en 1992 que le siège de la mairie a été transféré dans l'ancienne propriété Robinet après d'importants travaux d'aménagement.

Depuis cette date, aucune modification n'a été réalisée et les peintures étaient toujours d'origine. Il nous a semblé nécessaire, après 20 ans d'utilisation, de lui redonner un peu de jeunesse. L'ensemble du rez-de-chaussée a été rénové. Les moquettes murales ont été remplacées par de la toile de verre et des peintures plus lumineuses ont recouvert les murs.

Le coût total de cette remise à neuf s'est élevé à 9 166 €. A revoir dans 20 ans ?

## **COMPLEXE SPORTIF**

Après la construction du chalet, quelques aménagements restaient à réaliser.

Tout d'abord, l'éclairage du terrain de boules où les lampadaires n'étaient toujours pas posés depuis un an. Il s'agit d'un éclairage fonctionnant avec un minuteur réglé sur 1 heure 30. Ensuite la lumière s'éteint et il faut attendre quelques minutes avant de la réenclencher. Pour les utilisateurs, il est bon de rappeler que l'interrupteur est situé sur le mur du chalet, à droite de la porte d'entrée.



Ensuite le mur du tennis qui devenait de plus en plus noir à cause de moisissures. Il a été suggéré de faire appel à une association de Joigny, spécialisée dans l'animation des surfaces publiques, pour donner un peu de fraîcheur au lieu. C'est aujourd'hui chose faite et leur création a été appréciée par

beaucoup de personnes. Coût de cette peinture 500 €.



## EVOLUTION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

Transport scolaire, réforme des rythmes scolaires, suppression d'un poste d'AVS à l'école maternelle de Lignorelles. Toutes ces modifications viennent perturber le fonctionnement de nos écoles et nous obligent à nous adapter.

**Transport scolaire :** Le Conseil Général de l'Yonne a décidé de supprimer la gratuité des transports et d'instaurer une participation des parents de 90 € pour les primaires, 100 € pour les collégiens et 120 € pour les lycéens. Cette mesure va à l'encontre de l'obligation et de la gratuité de l'école et porte un nouveau coup au monde rural. Il risque également de porter atteinte à de nombreux regroupements pédagogiques.

En effet, comment concevoir, dans un même village et dans une même classe, que certains élèves devant se rendre à Lignorelles paieraient 90 € alors que ceux restant à Maligny ne paieraient rien. Comment effectuer le choix des élèves à déplacer ? Sur quels critères ?

Après plusieurs réunions du SIVOS et du conseil d'école, les élus du SIVOS ont proposé de prendre en charge les frais réclamés aux familles pour les maternelles, les primaires et le collège. Cette proposition a été acceptée par les 4 conseils municipaux du regroupement pédagogique, chaque commune prenant en charge ses propres élèves. Cette mesure, estimée à 7 000 € par an, serait provisoire en attente d'autres décisions.

Les parents auront obligation de régler les sommes dues au Conseil Général et elles leur seront remboursées par les communes courant novembre.

Notre ancien chauffeur, Patrick Jousot, ayant fait valoir ses droits à la retraite en cours d'année, nous l'avons remplacé en urgence par Patrick Limousin. Outre son permis de transport en commun, il est titulaire du BAFA, ce qui nous sera très utile dans l'avenir. A ce jour, il donne entière satisfaction tant dans son rôle de chauffeur que dans celui d'encadrement à la cantine.

**Suppression du poste d'AVS :** L'école de Lignorelles accueille la grande section maternelle et une partie de la moyenne section. Il est donc obligatoire d'avoir une personne pour aider l'enseignante (Assistante Maternelle). Depuis plusieurs années, l'Education Nationale mettait une Aide à la Vie Scolaire à disposition. Cette mesure a pris fin au mois de juin et nous oblige à recruter nous-mêmes une personne pour occuper ce poste. Là encore, la mesure étant provisoire, nous avons opté pour un emploi aidé (contrat avenir) pour limiter cette nouvelle dépense qui incombe au SIVOS.

**Réforme des rythmes scolaires :** Face à la difficulté de mise en place de cette réforme, le SIVOS a décidé de la reporter à la rentrée de septembre 2014. Une réunion s'est tenue avec les parents pour connaître leur sentiment sur le sujet. Les avis sont très divergents et les problèmes soulevés nombreux.

Le temps purement scolaire sera raccourci de 45 minutes au profit d'activités culturelles et sportives encadrées et à la charge des collectivités, et les élèves iront à l'école le mercredi matin.

Plusieurs difficultés ont été évoquées : parents qui travaillent le mercredi ?, suivant la formule choisie, la fin des cours obligatoires à 16 h ?, dans quels locaux organiser les nouvelles activités et avec quel encadrement ?, gratuites ou payantes ?, peut-on avoir une activité efficace sur



45 minutes ? , comment organiser le transport scolaire ? Il convient de réfléchir à l'ensemble de ces questions pour trouver les réponses les plus appropriées. Ce sera un travail entrepris avec les enseignants et les parents dès le mois d'octobre à venir.

Cette réforme, qui est assez positive pour les enfants, est difficile à mettre en œuvre en milieu rural par manque de moyens humains et associatifs. A cela s'ajoute la difficulté d'avoir plusieurs sites d'enseignement.

**Quelle solution globale possible ?** Comme vous pouvez le constater à la lecture des paragraphes précédents, l'évolution de l'organisation scolaire est loin d'être évidente et les réponses apportées ne peuvent être que transitoires.

Cette situation a fait l'objet d'un long débat au dernier conseil municipal. Longtemps repoussée, en raison de la faiblesse des effectifs, le regroupement de toutes les classes sur un même site semble aujourd'hui s'imposer. Dès le mois de septembre, nous lancerons un appel d'offres pour le choix d'un architecte. Le projet consisterait à construire 3 nouvelles classes et une salle d'évolution annexées au groupe scolaire de la rue des Ecoles. L'évolution positive des effectifs (108 élèves à la rentrée de septembre) rend le projet plus viable.

Cette solution a l'inconvénient de fermer l'école de Lignorelles mais présente plusieurs avantages : suppression du poste AVS à Lignorelles, suppression du transport du midi, suppression des abonnements multiples (téléphone, internet, photocopieur...), facilité d'organisation entre les enseignants en cas d'absence ou de problèmes de transport, libération des locaux au-dessus de la cantine pour les activités culturelles et sportives, fermeture de l'école maternelle sur la Grande Rue dont l'accès présente quelques dangers...

Les économies réalisées par ces différentes mesures sont évaluées entre 30 et 40 000 € ce qui correspondrait environ à l'annuité d'emprunt nécessaire pour cette réalisation.

Le conseil municipal s'est prononcé pour la réalisation de ce projet et celui de Lignorelles ne s'opposerait pas à la fermeture de sa classe malgré quelques réticences bien compréhensibles.

L'objectif est d'être opérationnel à la rentrée de septembre 2015. A suivre !

## **BUDGET PRIMITIF 2013**

Le compte administratif 2012 fait ressortir un total des dépenses de 1 117 923,56 € se décomposant en 519 917,47 € en fonctionnement et 598 006,09 € en investissement. Les recettes, quant à elles, se sont élevées à 1 262 191,06 € avec 927 648,40 € en fonctionnement et 334 542,66 € en investissement. Avec un excédent de 407 730,93 € en fonctionnement et un déficit de 263 463,43 € en investissement, l'année 2012 se termine avec un excédent global de 144 267,50 € soit environ 13% de notre budget. Il faut noter qu'il nous reste 92 418 € de subventions à percevoir au titre des travaux 2012 ce qui ramène le résultat réel à 236 685,50 € (214 768,12 € en 2011).

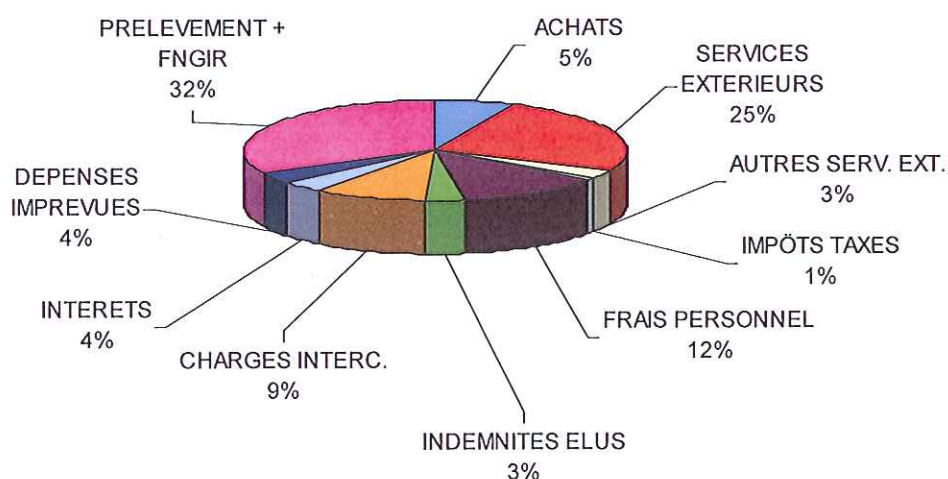
Cette situation satisfaisante ne doit pas pour autant nous faire baisser la garde et il convient de continuer la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement tout en continuant notre politique d'investissement.

Le budget primitif 2013 s'élève à 1 325 569 € soit une baisse de 13,26% par rapport à celui de 2012 (1 528 282,99 €). Il se décompose en 822 605 € en section de fonctionnement (883 873 € en 2012) et 502 964 € en section d'investissements (644 409 € en 2012).

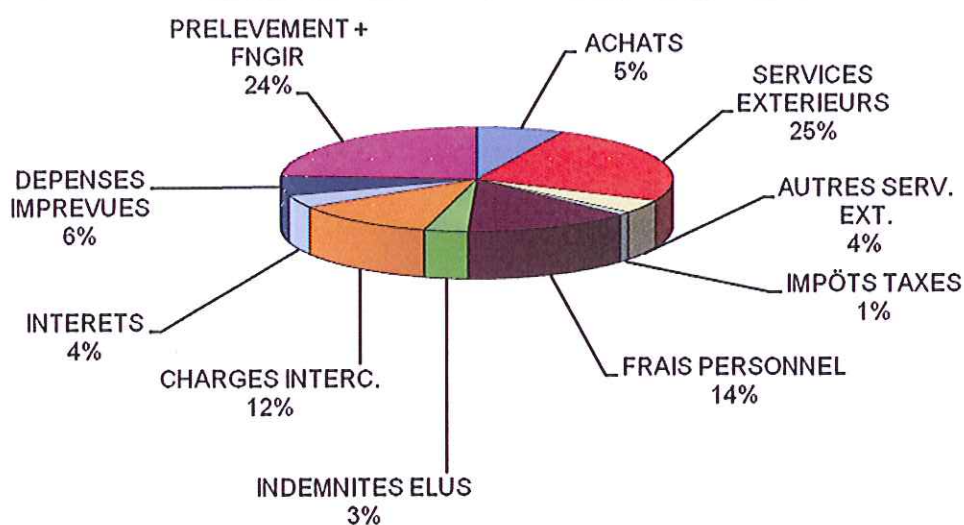
Vous trouverez ci-dessous le tableau des dépenses par chapitres. Les plus grosses variations apparaissent aux chapitres 61, 65 et 023. Au chapitre 022, nous avons prévu 45 000 € pour faire face à toute situation imprévue mais généralement ces sommes ne sont pas utilisées. Au chapitre 023, l'excédent 2012, nous permet de dégager une somme conséquente pour l'inscrire en investissement et ainsi éviter le recours à l'emprunt.

### DEPENSES REGROUPEES PAR CHAPITRES

DEPENSES	B.P. 2009	B.P.2010	B.P. 2011	BP 2012	BP 2013
60 : Achats	44 896 €	43 900 €	58 100 €	58 300 €	59 450 €
61 : Services extérieurs	145 000 €	200 000 €	269 000 €	222 000 €	202 541 €
62 : Autres services ext.	22 500 €	23 200 €	23 960 €	24 700 €	34 400 €
63 : Taxes	7 600 €	7 600 €	7 500 €	7 500 €	7 600 €
64 : Frais de personnel	99 550 €	111 000 €	108 400 €	108 000 €	113 300 €
65 : Participations intercom.	76 007 €	80 732 €	81 892 €	83 022 €	97 547 €
65 : Indemnités des élus	28 300 €	25 300 €	28 300 €	29 100 €	29 500 €
66 : Intérêts des emprunts	48 500 €	38 000 €	30 000 €	31 000 €	32 000 €
67 : Charges exceptionnelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
022 : Dépenses imprévues	38 200 €	38 780 €	32 900 €	32 597 €	45 000 €
023 : Prélèvt. pour Investis.	188 000 €	150 469 €	146 801 €	236 778 €	144 865 €
73923 : FNGIR			50 876 €	50 876 €	51 302 €
<b>TOTAL</b>	<b>698 553 €</b>	<b>718 621 €</b>	<b>780 583 €</b>	<b>883 873 €</b>	<b>822 605 €</b>



**DEPENSES FONCTIONNEMENT 2012**



**DEPENSES FONCTIONNEMENT 2013**

La comparaison de ces deux tableaux montre la grande stabilité de nos dépenses. Seul le prélèvement (et le FNGIR), lié à nos excédents 2012, connaît une légère baisse passant de 32 à 24%. Dans un même temps les dépenses imprévues passent de 4 à 6%. Les charges intercommunales sont en légère augmentation en raison de l'accroissement des frais pour le SIVOS.

Pour les recettes de fonctionnement, nous enregistrons de plus grandes variations résultant de la mise en place de la réforme fiscale pour les collectivités locales en 2010. Elle a entraîné un important changement des taux et des sommes perçues par les collectivités.

### TAUX D'IMPOSITION MALIGNY

TAXES	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
T.H.	9,72%	9,72%	9,72%	9,72%	17,83%	17,83%	17,83%
F.B.	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%
F.N.B.	24,41%	24,41%	24,41%	24,41%	25,59%	25,59%	25,59%
T.P.	10,72%	10,72%	10,72%	CFE	20,48%	20,48%	20,48%

Pour les impôts directs, malgré le maintien des taux communaux, les bases ont augmenté et notamment celles du foncier non bâti en raison d'une révision des surfaces plantées en vignes (mise à jour effectuée par les services fiscaux et l'INAO).

Bases	Bases 2012	Bases 2013	Taux	Produits 2013
Taxe d'habitation	830 900 €	859 800 €	17,83%	153 302 €
Foncier bâti	609 600 €	622 300 €	15%	93 345 €
Foncier non bâti	289 800 €	312 800 €	25,59%	80 046 €
CFE	84 200 €	87 700 €	20,48%	17 961 €
			Total	344 654 €

#### RECETTES REGROUPEES PAR CHAPITRES

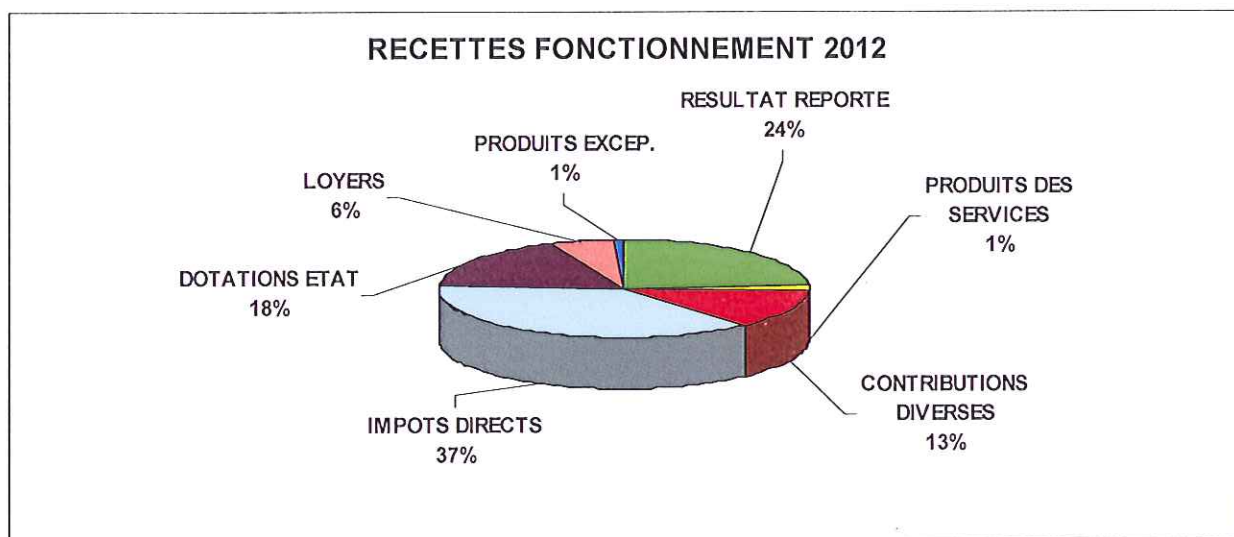
RECETTES	B.P. 2009	B.P. 2010	B.P. 2011	B.P. 2012	BP 2013
02 : Produits antérieurs	95 510 €	135 487 €	133 815 €	214 768 €	144 267 €
70 : Produits des services	10 000 €	10 000 €	9 000 €	12 700 €	12 200 €
73 : Contributions directes	271 825 €	228 744 €	327 251 €	346 362 €	392 266 €
73 : Autres contributions	89 888 €	90 246 €	92 226 €	98 068 €	101 832 €
74 : Participations de l'Etat	127 940 €	175 063 €	168 291 €	154 986 €	122 039 €
75 : Locations diverses	65 000 €	61 300 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
77 : Produits exceptionnels	38 389 €	17 780 €	0 €	6 989 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>698 553 €</b>	<b>718 620 €</b>	<b>780 583 €</b>	<b>883 873 €</b>	<b>822 605 €</b>

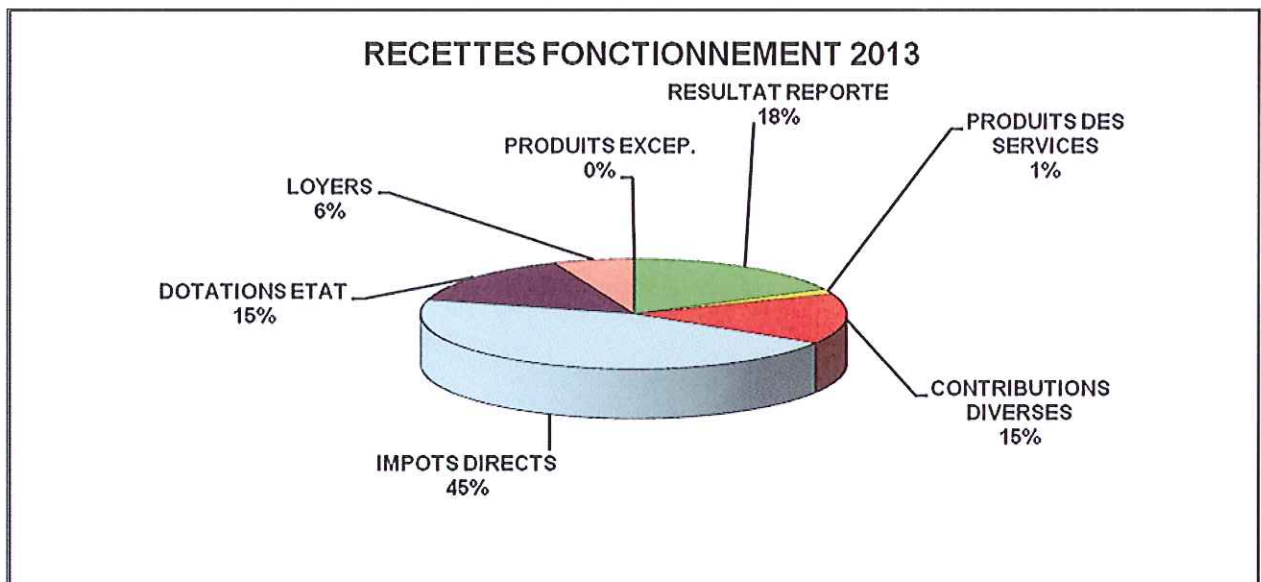
Les contributions directes passent de 346 362 € à 392 266 € en raison de l'augmentation des bases fixées par l'Etat, les taux d'imposition votés par le conseil municipal restant inchangés. Il faut rappeler que notre commune ayant des revenus supérieurs à la moyenne nationale des communes de notre importance, nous devons reverser à l'Etat 51 302 € au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) au titre de la solidarité avec les communes les plus pauvres.

Par contre les participations de l'Etat, qui avaient déjà baissé de 21 077 € en 2011, enregistrent une nouvelle baisse en 2013 passant de 154 986 € à 122 039 €. Cette baisse est liée à la diminution de la dotation de solidarité rurale.

Les autres contributions (chapitre 73) correspondent à la taxe sur les pylônes (91 314 €) et les droits de mutation (10 000 €) toujours en baisse en raison d'un marché immobilier peu porteur.

Si nous additionnons les chapitres 73 et 74, nos recettes passent de 599 416 € à 616 137 € soit une augmentation de 2,78%.





A travers ces 2 tableaux, nous constatons la hausse des impôts directs (+8%) et des contributions diverses (+3%) et la baisse des dotations de l'Etat (-3%).

## NOS INVESTISSEMENTS 2012

		DEPENSES BP 2012	DEPENSES CA 2012	RECETTES 2012				
				Réserves 1068	FC TVA 10222	Subventions 1313	Emp. 1641	Caution 165
O01	Résultat reporté	119 409,66 €	119 409,66 €	119 409,66 €	39 397,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1641	Remboursement prêts	82 000,00 €	81 295,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
165	Remboursement Caution	1 000,00 €	450,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	920,00 €
2157	Radar	10 000,00 €	10 118,16 €	0,00 €	0,00 €	3 935,00 €	0,00 €	0,00 €
2158	Matériel (tables, barnums, pots, etc)	10 000,00 €	9 792,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2313	Voirie	60 000,00 €	81 632,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2313	Rue des Plantes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 360,00 €	0,00 €	0,00 €
2313	Allée piétonne entrée village (540)	0,00 €	69 511,64 €	0,00 €	0,00 €	22 500,00 €	0,00 €	0,00 €
2313	Archives (531)	0,00 €	2 138,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2313	Construction hangar (530)	300 000,00 €	174 863,47 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €
2313	Abrî complexe sportif (532)	50 000,00 €	36 869,05 €	0,00 €	0,00 €	8 401,00 €	0,00 €	0,00 €
2315	Eclairage "Lafarge"	12 000,00 €	11 925,62 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2131	Maison "Brovdan"	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 500,00 €	0,00 €	0,00 €
2315	Salles, 1er étage cantine	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 120,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total dépenses 2012</b>		<b>644 409,66 €</b>	<b>598 006,09 €</b>	<b>119 409,66 €</b>	<b>39 397,00 €</b>	<b>74 816,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>920,00 €</b>
				<b>Total</b>		<b>recettes 12</b>		<b>334 542,66 €</b>

### SUBVENTIONS RESTANT A PERCEVOIR

HANGAR	Sub.	acompte 11	acompte 12	Solde
Sub.CG	45 363,00	0,00	0,00	45 363,00
Cont.canton	15 068,00	3 013,00	0,00	12 055,00
D.E.T.R.	50 000,00	0,00	15 000,00	35 000,00
<b>Total</b>	<b>110 431,00</b>	<b>3 013,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>92 418,00</b>

En 2012, nos principales opérations ont été la construction du hangar communal et l'aménagement d'une allée piétonne à l'entrée du village. Nous avons également sécurisé les entrées du village avec l'installation de deux radars pédagogiques, acheté du matériel pour les manifestations et remplacé l'éclairage

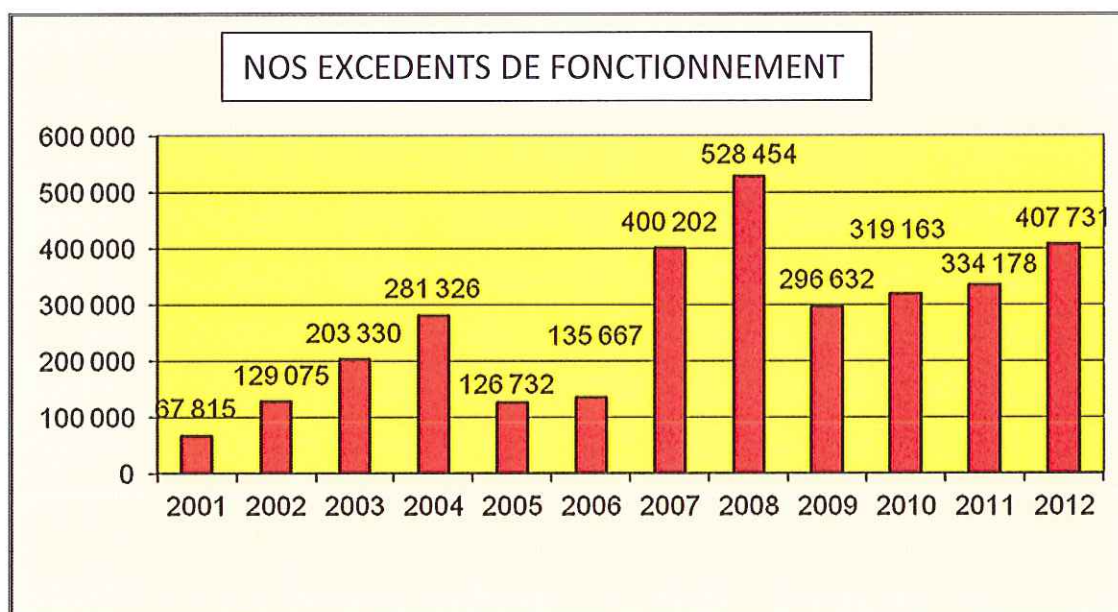
au sol dans l'espace Lafarge. Comme vous pouvez le constater dans le tableau jaune, les diverses subventions tardent à être soldées et nous devons encore percevoir 92 418 € sur des travaux entièrement payés.

## NOS INVESTISSEMENTS 2013

		DEPENSES BP 2012	DEPENSES BP 2013	RECETTES 2013					
				Réserves 1068	Autofinanc O21	FC TVA 10222	Subventions 1313	Emp. 1641	Cauti 165
001	Résultat reporté	119 409,66 €	263 463,43 €	263 463,43 €		16 217,00 €	0,00 €	0,00 €	0,
1641	Remboursement prêts	82 000,00 €	82 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,
165	Remboursement Caution	1 000,00 €	1 000,57 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,
2111	Achat terrain CAYZAC	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,
2313	Voirie	60 000,00 €	95 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,
2158	Matériel hangar	10 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,
2135	Archives+Matériel tracteur	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,
2313	Construction hangar	300 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	92 418,00 €	0,00 €	0,
21578	Radar	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,
2313	Abri complexe sportif	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,
2315	Eclairage "Lafarge"	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,
<b>Total dépenses 2012/2013</b>		<b>644 409,66 €</b>	<b>502 964,00 €</b>	<b>263 463,43 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>16 217,00 €</b>	<b>92 418,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 000,</b>
				<b>Total</b>		<b>recettes 13</b>		<b>373 099,00 €</b>	

Pour 2013, nous aurons à terminer l'aménagement intérieur du hangar communal. Nous avons également prévu l'achat d'une nouvelle lame de déneigement et d'un godet à installer sur le tracteur. Un effort important sera consacré pour la voirie, les crédits d'investissement passant de 60 000 à 95 000 €. Les programmes teintés en orange sont achevés. Aucun recours à l'emprunt n'est prévu en 2013.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de nos excédents de fonctionnement depuis 2001. Ils sont en évolution constante. Les creux et les pics entre 2005 et 2008 correspondent à la période des travaux dans l'espace Lafarge et au décalage entre le financement des travaux et le versement des subventions. Vous pouvez constater que nos finances communales se portent bien.



## CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

La commission environnement s'est déplacée le 12 juillet pour effectuer le classement des candidats. Les résultats sont les suivants :

Balcon ou façade	Nombre de points	Classement
VIEIRA RODRIGUES José	36	1
DUBOIS Bernard	26	2
RILLIOT Hubert	19	3

Maison avec jardin	Nombre de points	Classement
CHAMON Florence	36	1er
FANTIN Michel	36	1 <sup>er</sup> ex-æquo
SAUVAGEOT Michel	30	2
BRIQUEMONT Michèle	28	3
LOCHOW Andrée	26	4
GANTHIER André	14	5

A tous les participants, nous présentons nos félicitations et nos plus vifs remerciements pour leur participation au fleurissement du village et à l'amélioration de notre cadre de vie.

Nous n'oublions pas tous ceux qui, sans s'inscrire au concours, font de gros efforts pour fleurir leur propriété et ainsi rendre notre village toujours plus accueillant.

Un grand bravo à tous et merci !

## EMBELLISSEMENT DU VILLAGE

Cette année nous avons été assez modestes dans les améliorations apportées au fleurissement du village.



Nous avons installé des pots en gré de Puisaye dans la rue des Coteaux Fleuris et planté des rosiers afin d'agrémenter cette rue mais aussi d'éviter le stationnement sur les trottoirs à la sortie des écoles. Le premier objectif est atteint, le second l'est moins.



Nous avons quelques réclamations pour embellir la place du Moulin. Si cet espace semble spacieux, il ne faut pas oublier qu'une partie de cette « place » n'est pas propriété de la commune. Toute plantation d'arbres n'est donc pas envisageable. Néanmoins, soucieux de rendre notre village agréable, nous avons planté des rosiers grimpants le long d'une façade (avec l'accord du propriétaire) et placé des bacs arborés au coin du transformateur. Quand la végétation aura pris un peu d'ampleur, ce lieu semblera moins triste.



A l'espace Lafarge, plutôt qu'une rampe le long des escaliers nous avons opté pour la réalisation d'une jardinière. Ce travail a été réalisé par l'employé communal. Des vivaces ont été plantées mais nous avons eu la main un peu lourde sur la densité de plantation. A alléger pour l'an prochain.



## INONDATIONS

Habitant au bord d'une rivière, nous avons l'habitude des crues du Serein. Durant cet hiver, à plusieurs reprises, nous avons vu la vallée se recouvrir d'eau mais sans aucun débordement dans le village.



Il est vrai que l'hiver 2013 a été particulièrement gris et pluvieux. Au fil des semaines, le sol s'est gorgé d'eau, les nappes phréatiques se sont toutes rechargées. Le 5 mai, suite à de nouvelles pluies abondantes, le Serein est de nouveau sorti de son lit et a atteint la cote de 5,50 mètres au grand pont. Avec un tel niveau, l'eau a envahi le bas du village.

Ce qui a été surprenant par rapport aux autres crues connues, c'est la vitesse à laquelle l'eau est arrivée. A 8 heures du matin, la place du Lavoir était sèche. A 10 h 30, nous avons environ 50 centimètres, l'eau débordait sur la place du Moulin et quelques maisons étaient inondées. Sans doute que les sols saturés d'eau n'ont pu absorber les précipitations et le phénomène de ruissellement s'est amplifié.



Nous avons demandé le classement en catastrophe naturelle pour la prise en compte des dégâts par les assurances des sinistrés. L'arrêté ministériel pour la commune de Maligny n'a pas encore été pris mais devrait l'être prochainement.

## SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA GARENNE

Suite aux incidents survenus à la station d'épuration à la vendange 2011, l'information est remontée jusqu'au ministère de l'environnement. Le Président du syndicat et le maire ont été convoqués par le Préfet pour faire le point sur ce dysfonctionnement.

Nous venons de recevoir un arrêté préfectoral de mise en demeure. Il nous oblige à réaliser une étude complète du réseau et de la station, à effectuer des analyses plus fréquentes (1 par mois au lieu de 4 par an), à renforcer les mesures de surveillance pendant les vendanges avec des contrôles inopinés chez les viticulteurs par la police de l'eau.

L'inconséquence de quelques uns met toute la profession dans l'embarras et génère des coûts supplémentaires importants pour la collectivité. Une réunion avec tous les professionnels des 4 communes sera organisée avant la vendange 2013 pour qu'un tel phénomène ne se reproduise plus.

## DES REVENDICATIONS SATISFAITES

Depuis plusieurs années, les adhérents du club de l'amitié se plaignaient des tables de la salle Lafarge. Trop lourdes à manipuler en raison de leur âge et le manque de main d'œuvre masculine. Pas facile de résoudre cette revendication malgré les demandes répétées.

Finalement, au hasard des pages d'un catalogue promotionnel, nous avons trouvé des tables sur roulettes avec le plateau rabattable. La solution était trouvée et la commande de 10 tables est partie le jour même.

Apparemment, satisfaction générale des aînés.

Une autre revendication ancienne était la mise en place de cours informatique. Là encore, au hasard d'une rencontre, la présidente du club a trouvé une personne pouvant assurer légalement cette formation. Très rapidement nous avons résolu les problèmes techniques et depuis, tous les jeudis, une dizaine de personnes manipule le clavier avec plaisir et assiduité. Pour tous renseignements, s'adresser à Madame Sowinsky.

## ATTENTION

Un container à verre est installé le long du cimetière depuis bien longtemps. Il a bien résisté aux outrages du temps. Par contre il n'a pas suivi les évolutions techniques. Désormais, la société qui collecte le verre ne veut plus le vider car le système de fermeture n'est plus agréé. Nous vous demandons de ne plus y déposer de bouteilles en attendant qu'il soit enlevé. Un container à verre supplémentaire a été mis à votre disposition vers le château d'eau. Merci de respecter cette consigne.



## ALERTE GAZ

Lundi 22 juillet, pompiers et gendarmes bloquaient la rue des écoles. Alerte générale, périmètre de sécurité obligatoire installé, suite à une fuite de gaz chez un particulier. Une splendide flamme s'élevait dans le ciel. La soupape de sécurité d'une cuve de propane a cédé. Cet incident était dû aux fortes chaleurs et à une cuve bien remplie récemment. Plus de peur que de mal.

## FAITS ET MEFAITS



La nature nous réserve parfois de curieuses surprises. Après l'installation des bacs, rue des Coteaux Fleuris, nous étions assez fiers de notre plantation de rosiers. Ils commençaient à prendre corps et les premiers boutons étaient prêts à s'ouvrir. Mais chacun a pu constater que ce sont des marguerites qui ont fleuri. Mystère de la nature ? Pas du tout !

Simplement, un samedi dans la nuit, un amoureux des rosiers a fait main basse sur nos plantations, ne nous laissant que les bacs. Heureusement, nous les avons scellés. Contre mauvaise fortune bon cœur, nous avons, en catastrophe, remplacé nos magnifiques rosiers par des artémises. Le résultat est moins concluant.

Récemment, sans doute un autre amoureux des plantes a emporté les pots de fleurs de Monsieur Dubois, placés sur le trottoir de la Grande Rue. Pas un bruit, pas un aboiement de chien mais une disparition rapide. Peut-être aurait-il dû, lui aussi, les sceller mais dans ce cas il n'aurait pas respecté les règles d'accessibilité sur les trottoirs ?

Ne croyez pas qu'il s'agisse d'une photo prise en hiver, sous la neige. Cette prise de vue date de mi-juillet au plus fort de la chaleur. Un matin, au démarrage de la fontaine, l'eau s'est mise brusquement à mousser. Était-ce une manœuvre de pompiers avec la neige carbonique ? Non plus.

Il s'agissait tout simplement d'un plaisantin qui a introduit du produit à vaisselle dans le circuit d'eau. Probablement a-t-il mis la dose. Pas dramatique en soi, mais une demi-journée de travail de l'employé communal pour évacuer la mousse et purger le réseau.



Plus gênant par contre, les enfants qui s'amusent à écrire sur le dallage de l'espace Lafarge ou qui prennent plaisir à casser des branches des magnolias. Nous avons souhaité que cet espace devienne un lieu vivant pour les enfants encore faut-il qu'ils le respectent. Nous comptons sur les parents pour faire passer le message avant d'envisager d'autres mesures.

## NOS MANIFESTATIONS

Le dynamisme d'un village se mesure aussi par la richesse de son monde associatif. Si les associations sont peu nombreuses dans notre village, elles n'en demeurent pas moins très actives. Comité des fêtes, amis des écoles, sapeurs pompiers, CCAS et municipalité ont œuvré tout au long de l'année pour animer Maligny.

Le 14 novembre, le CCAS a organisé son traditionnel repas des aînés. Une fois de plus, le caveau était comble et environ 80 personnes ont pu déguster un excellent repas préparé par le traiteur Camus.

L'orchestre « Bel Epok » a ravi les convives et a su animer cet après-midi convivial avec brio. Nos aînés savent encore très bien pousser la chansonnette.



Le 8 décembre, le caveau accueillait les pompiers et leur famille pour leur traditionnelle Sainte-Barbe.

Au moment du vin d'honneur, le chef de corps, Serge Blondeau a retracé les activités du centre de première intervention et remis des diplômes à plusieurs sapeurs qui ont suivi des formations.



Le 16 décembre, le village a connu une effervescence particulière avec l'organisation du premier marché de Noël.

Pour un coup d'essai, ce fut un coup de maître. Tout d'abord pour la formidable mobilisation de nombreux bénévoles, les jours précédents mais aussi pour débarrasser les nombreux stands, et toutes les décorations préparées par l'association Art et Saveurs.





Tout au long de la journée, de nombreux visiteurs ont arpenté l'espace Lafarge à la recherche de gourmandises ou encore le caveau pour découvrir quelques créations artisanales.

Le père Noël était à la disposition des enfants pour la photo et la distribution de friandises.

Un beau succès à renouveler. La municipalité a organisé un vin d'honneur pour remercier tous les acteurs de cette manifestation.

Durant les vacances de Noël 2012, le CCAS a offert aux enfants du village un spectacle de clown plein de fantaisie. Jonglerie, magie, humour se sont succédés au grand bonheur de nos petites têtes blondes.

Le spectacle s'est terminé par une dégustation de crêpes préparées par les membres du CCAS.



Le 4 janvier 2013, la séance des vœux du conseil municipal a fait salle comble. Autour du verre de l'amitié et de quelques amuse-gueules, les discussions allaient bon train.

A cette occasion nous avons remis les lots aux gagnants des concours des maisons fleuries et des illuminations de Noël.

Le 9 février, joliment déguisés, les enfants des écoles ont arpenté les rues du village dans un joyeux tintamarre.

Parents et enseignants encadraient ce joyeux cortège. Après avoir brûlé carnaval les enfants ont eu droit à une dégustation de crêpes tandis que les adultes pouvaient se réchauffer avec un bon vin chaud.



Le 30 mars, le comité des fêtes a organisé la chasse aux œufs dans l'espace Lafarge.

Venus nombreux avec leur panier, dès le coup d'envoi, les enfants se sont tous précipités à la recherche des fameux œufs. Certains étaient plus habiles que d'autres mais à la fin toute la récolte fut regroupée pour effectuer un partage équitable. Là encore, dégustation de crêpes à la fin.



Pour la fête de la musique, nous avons eu droit à une soirée animée par la chorale « Pour le Plaisir ». Des airs connus de tous que le public a pu reprendre en chœur.

Parmi les choristes se trouvait un conseiller municipal, Luc Nolet.

Après la prestation, les artistes ont pu apprécier notre Chablis.

Le 15 juin, la kermesse des écoles a connu son succès habituel, sous un soleil radieux.

Les enfants ont mis tout leur cœur pour présenter un spectacle de qualité. Parents et grands-parents n'avaient d'yeux que pour leur progéniture.

Les recettes des stands et des ventes d'enveloppes permettront d'assurer le financement de la coopérative scolaire.



Le 14 juillet s'est déroulé sous une chaleur accablante, contrairement à l'édition 2012.

Vin d'honneur de la municipalité avec l'orchestre Original Big Band de Ligny, méchoui organisé par les sapeurs pompiers, jeux pour les enfants l'après-midi, retraite aux flambeaux avec la « Banda Tapage Diurne » de Chablis, se sont succédés tout au long de la journée.

A la tombée de la nuit, un splendide feu d'artifice est venu clore cette journée.





En novembre 2012, la municipalité a organisé la plantation des arbres pour les nouveaux-nés du village.

Vu le nombre de naissances depuis le début de cette opération, le verger des enfants est désormais totalement occupé. Il faudra soit trouver un nouveau lieu de plantation, soit trouver une autre formule pour marquer l'arrivée des petits Malinéens.

Les diverses associations ont également organisé de nombreux repas : paëlla du comité des fêtes, moules frites de la société de pêche, choucroute des pompiers, couscous de la société de chasse, repas de quartiers, fête des voisins... Enfin, il est possible de se retrouver chaque semaine avec le club de l'amitié, les cours de yoga, les cours d'informatique, la randonnée ou encore les activités culinaires et décoratives.

Autant de moments de convivialité qui permettent d'échanger et de mieux se connaître et de donner vie à notre village. Nous remercions tous les acteurs de ces activités. Merci pour votre dévouement et votre implication au service de la population.

## ELECTIONS MUNICIPALES

En mars 2014, auront lieu les élections municipales. Pour pouvoir y participer, il faut être inscrit sur les listes électorales avant le 31 décembre 2013.

Après de longs débats, de nombreuses navettes entre l'Assemblée Nationale et le Sénat, la loi sur la réforme électorale a été adoptée le 17 mai 2013. Le plus grand litige était le seuil à partir duquel s'appliquerait la proportionnelle (500 ou 1 000 habitants). Finalement c'est le seuil de 1 000 qui a été retenu et nous échappons au scrutin de liste avec une alternance de candidats de sexes différents.

Toutefois, certaines modifications ont été apportées pour le scrutin des communes de moins de 1 000 habitants :

- « Pour les communes dont la population est inférieure à 1 000 habitants, le mode de scrutin ne change pas : le scrutin plurinominal majoritaire avec panachage continuera d'être utilisé. A ce titre, les candidats pourront se présenter de façon isolée ou groupée. Cependant, seuls les candidats présents au premier tour pourront aussi l'être au second ».
- « La déclaration de candidature est à présent obligatoire dans toutes les communes. Cette déclaration devra être déposée en préfecture ou sous préfecture au plus tard le troisième jeudi qui précède le jour du scrutin ».
- « Le jour du scrutin, le nombre de conseillers municipaux à élire ainsi que les noms et prénoms des candidats seront affichés dans le bureau de vote ».
- « La loi modifie la validité des bulletins de vote. Seront ainsi pris en compte les bulletins déposés dans l'urne comportant plus ou moins de noms qu'il n'y a de conseillers à élire. A l'inverse, ne seront pas comptés les derniers noms inscrits au-delà de ce nombre ainsi que les noms des personnes qui n'étaient pas candidates ».

Par ailleurs, la loi crée un mandat de conseiller communautaire qui restera cependant rattaché à celui de conseiller municipal. Nul ne peut être conseiller communautaire s'il n'est pas élu conseiller municipal.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, les sièges de conseiller communautaire seront répartis suivant l'ordre du tableau du conseil municipal. Ainsi, le maire sera positionné en premier, puis viendront les adjoints et ensuite les conseillers municipaux. Dans le cadre de la future fusion avec Chablis, ces postes auront une importance toute particulière pour défendre au mieux les intérêts de notre commune.



## METEO LOCALE

Avec le précédent bulletin, nous nous sommes quittés en juillet 2012. Voici la météo à Maligny, d'août 2012 à juin 2013.

### Août 2012 : 8 mm

Un mois beau et chaud. Seul le 1<sup>er</sup> week-end connaîtra un temps d'automne avec le froid et les averses. Les matinées seront fraîches pendant la deuxième semaine avec un vent de NE soutenu mais les températures avoisineront les 30 ° l'AM. Le 12, les passionnés d'astronomie ont scruté le ciel, comme chaque année, pour découvrir la pluie d'étoiles filantes, les Perséides. Ils ont pu en observer 8 en 15 min, de quoi réaliser bien des vœux. A partir du 17, le mercure du thermomètre ne cesse de grimper. La canicule est annoncée, phénomène exceptionnel pour une 2<sup>ème</sup> quinzaine d'août. « Un week-end de canicule », un titre de film ou de roman ? Non le 3<sup>ème</sup> WE d'août 2012 à Maligny : un vent brûlant du S, SE qui s'est réchauffé sur les sables d'Afrique souffle sur la campagne. Le ciel est blanc, la chaleur écrase tout le 19. Il fait 40,7 ° à l'ombre vers 16 H. Au soleil, certains verront leur thermomètre enregistrer 50 ° ! Météo France a d'ailleurs placé 33 départements en vigilance orange. Dès le 21, les pelouses sont grillées, les feuilles sèches apparaissent sur les arbres et les plantes dépérissent. Des fruits présentent des traces de brûlures. Le soir, les orages sont sur le Châtillonnais. Vers 22H, c'est un beau spectacle avec les nuages qui s'illuminent à l'est. Le 23, l'orage menace au SO mais reste au loin. Par contre, en raison des éclairs entre nuages, le roulement du tonnerre est ininterrompu. En fin de mois, on nous annonce de rares averses, on a juste quelques gouttes, l'expression « Il tombe 3 gouttes » n'a jamais si bien porté son nom.

### Septembre 2012 : 39 mm

L'anticyclone est revenu. Le vent souffle au N. Températures matinales fraîches mais beau et chaud l'AM. Le 12, il fait lourd. Les pelouses ressemblent à des paillasons. Il n'a pas plu depuis un mois. 3 mm le 13. Ensuite il va faire beau mais la fraîcheur va s'installer. Quelques vigneronns sont en vendanges le 19, pour le crémant surtout. 10 mm le 21. Le 24, c'est le vrai début des vendanges. Le vent souffle du S avec des rafales atteignant 70 km/h. Fin de mois assez belle.

### Octobre 2012 : 99 mm

Le mois commence dans la douceur. Alternance d'averses et de beau temps. Journée exécrationnelle le dimanche 14 avec de la pluie toute la journée : 31 mm. Le 21, plusieurs bandes de grues sont signalées mais elles seront plus nombreuses le 24. Le 25, les étourneaux, par milliers, réalisent des ballets aériens sur le village. Le bruit de leur sillage est caractéristique mais gare au survol, les chutes intempestives de déjections ne sont pas rares et éclaboussent les imprudents. Premières gelées en fin de mois avec -4 ° dès le 28. Le vent du N est glacial.

### Novembre 2012 : 78 mm

Novembre débute sous la pluie. Très beau coucher de soleil le 4. Averse de grésil le 5. Le 13 et le 14, 6 bandes de grues représentant 300 volatiles, repartent vers le N. Faux départ ! Les jours de brouillard vont se succéder du 14 au 21. Les températures oscillent entre -1 ° et 8 ° pendant cette période. Il fait plus doux autour du 25 avec 15 ° l'AM. Le 28, retour du froid et des grues qui partent vers les pays chauds ; on peut bien en compter un millier. Du grésil le 29.



### Décembre 2012 : 94 mm

Gelées matinales la première quinzaine, jusqu'à -8° le 12. Neige fondue le 3, grésil le 4 avec 18 mm de précipitations ensuite, verglas le 6, puis 5cm de neige le 7. Les températures redeviennent positives le matin à partir du 14. Dans le Var, les inondations sévissent. Chaque jour va subir son lot d'averses jusqu'au 22. Il

fait doux autour de Noël. 15 ° le 24 et 12 ° le lendemain. « Noël au balcon, Pâques aux tisons », le dicton va-t-il se vérifier ? 20 mm le 27 avec de fortes bourrasques. Le 29, le Serein déborde un peu. Une bande de grues peine à se diriger vers le SO, son vol est fortement déporté vers l'O.



Récapitulatif de l'année 2012 : 833 mm

Janv. : 72 mm Fév. : 13 mm Mars : 48 mm Avr. : 114 mm Mai : 110 mm Juin : 83 mm  
Juil. : 75 mm Août : 8 mm Sept : 39 mm Oct. : 99 mm Nov. : 78 mm Déc. : 94 mm

Avec 833 mm, cette année 2012 se situe au-dessus de la moyenne de ces 23 dernières années à Maligny, elle-même égale à 753 mm. C'est le printemps 2012 qui s'est montré généreux en précipitations et a fait la différence avec 100 mm de plus que la moyenne.

Janvier 2013 : 78 mm

Un 1<sup>er</sup> janvier sous la pluie. Le romarin est fleuri dans le jardin. Un temps bas et gris s'installe pour plusieurs jours, sans vent, faute à l'anticyclone. La pression est de 1031 mb. Les températures vont de 1° le matin à 5 ° l'AM. 18 mm de précipitations dans la journée du 10. Des gelées matinales à partir du 12. De la neige le 15 : 5 cm au petit matin, fonte dans l'AM. A nouveau 1cm de neige le lendemain. Il fait - 6° le 18. Encore 1 cm de neige le 19 au matin. Il pleut en fin d'AM, on craint le verglas car le thermomètre annonce -1° mais le sol ne sera pas glissant. On se demande où est passé le soleil car on ne l'a pas vu depuis longtemps. Encore de la neige les 20 et 21 mais jamais plus d'1 cm d'épaisseur. Chaque jour, on voit passer une bande de grues que le gel et la neige chassent des grands lacs. Verglas le 22. L'éclaircie en début d'AM le 23 sera de courte durée. Le temps restera couvert jusqu'à la fin du mois sauf dans l'AM du 28. Un record tombe pour notre région, celui du plus faible ensoleillement du mois de janvier en France : seulement 11H 27 de soleil au total. 13° au maxima les 30 et 31.

Février 2013 : 71 mm

32 mm dans le pluviomètre pour le 1<sup>er</sup> février avec un fort vent d'O. Le mois commence bien pour les nappes phréatiques, moins pour le moral qui, comme la météo, n'est pas au beau fixe. Le 3 pour la St-Vincent Tournante, le vent vire du N à l'O. Une bande de 20 grues retourne au NE à haute altitude. Le Serein est en crue le 4, avec 4,90 m au grand pont. Il fait -5° le 7. La neige refait son apparition et, le 9, on note une couche de 6cm. Pendant ce temps, on attend toujours le soleil.

Deux phénomènes astronomiques vont se produire le 15 : à 9H20, heure locale de Tcheliabinsk, au-dessus de l'Oural en Russie, explose une météorite de plusieurs dizaines de tonnes provoquant la panique parmi la population et des centaines de blessés par le bris des vitres dû au souffle engendré par ce phénomène spectaculaire. Le soir, c'est à 20H 24 que l'astéroïde 2012 DA 14 frôlera la Terre à seulement 27000 km de distance. Il vaut mieux ne pas imaginer une collision avec ce genre d'astre. Finalement, les Gaulois n'avaient-ils pas raison de croire que le ciel pouvait leur tomber sur la tête ?

Le 17, le rû des Vaurelaines coule bien clair. Brouillard givrant le matin et beau temps ensuite, pendant 4 jours avec le vent de NE qui est bien froid. Le 22, des flocons et toujours ce vent qui vient directement de Russie. Le 23, il fait très froid au verger des enfants pour la séance de taille, sous les averses de neige. 3cm de poudreuse au matin du 24. Les routes sont bien enneigées et les flocons vont tomber toute la journée, même le lendemain matin. Temps couvert pour la fin du mois.

L'hiver 12-13 s'achève enfin. Auxerre se voit décerner le record du plus faible ensoleillement de l'hiver en France avec 107 heures de soleil entre le 1<sup>er</sup> décembre 2012 et le 28 février 2013. Pour l'Yonne c'est le 2<sup>ème</sup> hiver le plus gris depuis 50 ans. Le record est cité dans les médias et l'Office de Tourisme d'Auxerre va s'en offusquer, à l'image des Bretons quand on dit qu'il pleut toujours en Bretagne.



### Mars 2013 : 60 mm

Le mois de mars ne va pas, non plus, se montrer très généreux avec le soleil. Dans la première quinzaine, on note un temps couvert, des averses. Il fait beau du 4 au 6. Le thermomètre affiche 16 ° l'AM. Le 9, orage vers midi et aussi à 17H30 où la foudre ne tombe pas loin du village.

Le 12, pluie le matin. Pendant ce temps, en Normandie et dans le Nord, la neige tombe en abondance. Le vent provoque des congères pouvant atteindre 1,50 m. Le lendemain au réveil, les toits de Maligny sont blancs mais c'est pour mieux annoncer le beau temps qui ne durera que 4 jours. -7° tout de même le 15. Le 18, le Serein commence à déborder. Giboulées de grésil les 19 et 20. Le vent souffle à l'E ou au NE en fin de mois, amplifiant la sensation de froid.

Le 31, c'est Pâques : -4° au minima et 10° au maxima. Il fait beau. Le dicton s'est-il vérifié ? Je vous en laisse juge.

### Avril 2013 : 121 mm

Avril commence par un jour de beau puis un temps couvert, froid et sans soleil, avec le vent du N, NE, se maintient jusqu'au 8. La pluie prend le relais le 9. Il tombe 59 mm en 3 jours. Les températures avoisinent alors les 15°. La chaleur est là du 14 au 17 avec des pointes à 30°. Toujours beau mais plus frais du 18 au 23. Très chaud les 24 et 25 avant la pluie abondante du 26 (22mm) ou du 30 (29mm). Un mois très contrasté en définitive.

### Mai 2013 : 150 mm

Le 1<sup>er</sup> mai, pas question d'aller cueillir du muguet dès potron-minet : l'orage éclate à 6H du matin. La pluie donne 18mm dans le pluviomètre et, à nouveau, orage à 15H. Avec la pluie de l'AM, cela fait 56 mm en 2 jours. Il ne faut pas être devin pour anticiper une crue du Serein qui va se produire le 3 avec 4,90 m au grand pont. 11mm de précipitations ce même jour, rien à côté des 100 à 150 mm qui vont tomber en Côte d'Or, là où le Serein prend sa source. Rappelons en passant que notre rivière naît à 450 m d'altitude sur la commune de Beurey Baugay. L'Ouche déborde vers Dijon et provoque des dégâts le 4 tandis que le Serein amorce une décrue. Le 5, le niveau du Serein est remonté avec 5,50 m au grand pont. La place du Lavoisier est sous les eaux avec une partie de la place du Moulin et quelques habitants ont les pieds dans l'eau. A La Chapelle, c'est plus important. Que dire de Chablis ou de Tonnerre dont les reportages passent en boucle à la télé. Le Serein va baisser le 6 mais rester haut plusieurs jours.

La pluie va marquer tout le mois. Toujours peu de soleil ! Chacun le cherche. En fait, il brille par son absence. L'ensoleillement est à 20% en dessous de la moyenne et les températures de 6 à 8 ° en dessous de la moyenne, au milieu du mois. Il pleut continuellement pendant 2 jours les 20 et 21. Le pluviomètre affiche déjà 109 mm. Le 23, le Serein déborde un peu.

Le 31, il faut constater un nouveau record avec 150 mm de précipitations pour le mois de mai. Il fait toujours trop frais pour la saison, les chauffages tournent encore et le déficit d'ensoleillement s'est accru. On atteint les 30%.

Ce printemps a été le plus froid depuis 1987 et l'un de plus pluvieux depuis 1959.



### Juin 2013 : 87mm

Juin débute avec un vent fort et frais de NE. Le 6, record de chaleur à Chablis avec 29°. On passe à 31 ° le 7. Le 13, la chute des températures est brutale : 24 ° en de matinée et seulement 12° le soir après le passage d'une perturbation. Couvert et plutôt frais à la kermesse des écoles mais pas de pluie. Chaleur le lendemain avec 33 ° puis 37° le lundi soir où le ciel devient très noir au SO. Météo France n'a pas lancé d'alerte orange pourtant l'orage menace. Soudain le vent se lève, les rafales atteignent 100 km/h et la pluie s'abat violemment, sans grêle heureusement sur Maligny ( 24 mm en 15 min vers 22H). Dans les maisons, on a senti les charpentes s'arc-bouter sous la pression du vent. De nombreux arbres sont cassés dans la région, Villy a vu sa rue principale envahie par les cailloux et l'Auxerrois n'a pas été épargné.

Plusieurs orages de 0H à 17H le 19. Ce soir-là, le ciel est bien noir à l'est. L'orage se concentre sur le Tonnerrois mais c'est le Châtillonnais qui connaît un phénomène de mini-tornade dévastant une soixantaine de maisons. Le même jour, ont lieu de terribles inondations dans les Pyrénées avec de fortes précipitations se cumulant avec la fonte des neiges. Le Gave de Pau, la Garonne et d'autres rivières sortent de leur lit et emportent tout sur leur passage, ponts et routes, ne laissant qu'une couche de boue aux malheureux habitants ayant côtoyé les eaux tumultueuses. Le 21, pour la fête de la musique, il fait plutôt frais mais les chansons de la chorale « Pour le Plaisir » réchauffent les cœurs à l'Espace Lafarge.

Le mois se termine dans la fraîcheur avec un temps couvert et de la bruine certains jours. On vide encore le pluviomètre qui a totalisé 567 mm en 6 mois.

Le beau temps revient le 30. Est-ce le début de l'été et d'une belle période ?



### Juillet 2013 : 29 mm

Un vrai mois de juillet, beau et chaud, tel qu'on l'aime quand on est en vacances et qu'on a de quoi se tenir au frais l'après-midi car le thermomètre est rarement descendu en-dessous de 30 °, avec des pointes à 36 ou 37° à l'ombre, les journées du 21 et du 22, mais aussi le 27. Au soleil, on peut ajouter de 5 à 7 °. En dehors de la quatrième semaine, les nuits sont restées fraîches car le vent soufflait du N, NE, pendant les quinze premiers jours, ce qui permettait de refroidir les maisons. Quelques orages ont également contribué à éviter la canicule. Ils ont eu lieu les 15, 22, 23 et 27.

Les orages du 15 et du 27 ont été violents par la force du vent dont les rafales ont atteint les 90 km/h. Heureusement, peu de grêle, pas comme dans le vignoble de Beaune. Juste quelques tuiles tombées, des branches cassées, un pan de mur éboulé dans le village et des dégâts sur des auvents et mobilier de jardin.

Les manifestations dans la commune ont connu la chaleur, comme le vide-greniers du Comité des Fêtes ou le 14 juillet. Pour la fête nationale, on cherchait déjà l'ombre à 11H du matin pour l'apéro-concert animé par l'Original Big Band de Ligny. Les pompiers ont provoqué un courant d'air dans le lavoir pour permettre aux convives de déguster le méchoui dans les meilleures conditions. Le soir, le temps était propice à suivre en rythme la Banda Tapage Diurne dans les rues du village puis profiter du spectacle lumineux du feu d'artifice.

Août va-t-il se montrer l'égal de juillet ? La suite au prochain numéro !

Luc Nolet

# ETAT-CIVIL

Année 2012



## NAISSANCES

**CHARPENTRAT Elisa**

Née le 15 avril 2012 à Auxerre

**CHEVALIER Mia**

Née le 3 juillet 2012 à Auxerre

**DUCLOS Léna Claudine Florence**

Née le 3 décembre 2012 à Auxerre

**ESTEVE DE OLIVEIRA Ema**

Née le 17 septembre 2012 à Auxerre

**GOIN Bruce**

Né le 2 janvier 2012 à Auxerre

**LESPRIT Léo Claude Daniel**

Né le 28 février 2012 à Auxerre

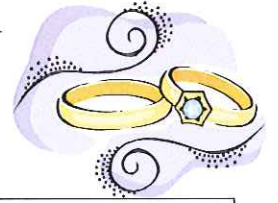
**SOUNGA REGNAULT Gédéon Alpha**

Né le 12 mars 2012 à Auxerre

**VITRY Paul Oscar Basile**

Né le 17 mars 2012 à Auxerre

## MARIAGES



**BAROCHE Martial**

23 août 2012

**BULLIOT Nadine Blanche**

**DA FONSECA REIS Nuno Edgar**

21 janvier 2012

**DE OLIVEIRA Sabrina**

**JURY Philippe**

23 juin 2012

**BEUTOT Sandrine Françoise Yvette**

## DECES



**DELILLE René Pierre Célestin**

décédé le 31 décembre 2012 à Auxerre (Yonne)

**HOROWICZ Rajzla**

décédée le 28 juin 1943 à Auschwitz (Pologne)

**MERCIER Jean Lucien**

décédé le 10 février 2012 à Maligny (Yonne)

**ORIOU Hélène Aline Paule**

décédée le 12 mai 2012 à Tonnerre (Yonne)

**PORCHERON Michelle**

décédée le 7 octobre 2012 à Auxerre (Yonne)

## INFOS EN VRAC – INFOS EN VRAC

### Jours et heures d'ouverture de la mairie

La mairie est ouverte :  
du lundi au vendredi de 10h à 12h  
et le lundi et le vendredi de 16h à 17h 30mn

Tél : 03.86.47.44.91.

Fax : 03.86.47.54.17.

Mél : [mairie.maligny@wanadoo.fr](mailto:mairie.maligny@wanadoo.fr)



### Jours et heures d'ouverture de la Communauté de Communes de la Vallée du Serein

Lundi, Mardi, Mercredi,  
Jeudi et Vendredi  
de 9h à 12h

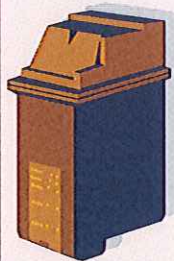
Lundi, Mardi,  
Mercredi et Jeudi  
de 13h 30min à 17h 30min



Tél : 03.86.47.52.07  
Fax : 03.86.47.49.07.

### Cartouches

Un bac pour la récupération  
des cartouches laser  
et jet d'encre vides est  
à votre disposition à la déchetterie.



### Ramassage des ordures ménagères

Une collecte hebdomadaire est  
organisée le mardi matin.  
Par respect du personnel nous  
préconisons les bacs roulants.  
Pour éviter que les déchets ne jonchent les  
trottoirs merci de sortir vos poubelles au plus tôt  
le lundi soir.

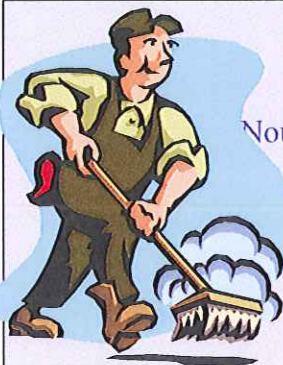


### Bulletin municipal



Les personnes absentes lors de sa distribution  
peuvent se le procurer en mairie.

### Balayage des rues



Nous avons demandé à la mairie  
de Chablis de procéder  
au balayage des rues,  
environ une fois par mois.

Pour permettre à l'employé  
de faire un travail efficace,  
il nous serait agréable que vous veilliez à ne  
pas stationner votre véhicule dans la rue le jour  
du balayage ou que vous le déplaciez lors du  
passage de la balayeuse.

Nous vous en remercions par avance.

### Le recensement obligatoire à 16 ans

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999,  
tous les jeunes Français  
garçons et filles, doivent se  
faire recenser à la mairie de  
leur domicile, ou au consulat,  
s'ils résident à l'étranger.



Cette obligation légale est à effectuer dans les  
trois mois qui suivent votre seizième  
anniversaire.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors  
une ATTESTATION DE RECENSEMENT qu'il  
est primordial pour vous de conserver  
précieusement : en effet, cette attestation vous  
sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout  
examen ou concours soumis au contrôle de  
l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de  
conduire, et même conduite accompagnée).

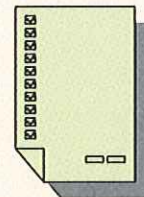


## Urbanisme

Il est rappelé qu'avant d'entreprendre des travaux intérieurs ou extérieurs (réfection ou modification de façades, ouvertures, agrandissement ou aménagement d'une pièce existante, pose d'une antenne parabolique, d'un portail, etc ...) des autorisations sont nécessaires.

## Fiches d'état-civil

Ces fiches, qu'elles soient individuelles ou familiales, ne doivent plus vous être demandées, elles ne vous seront donc plus délivrées.

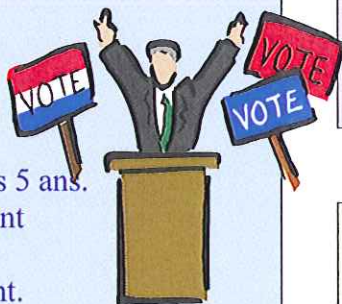


Pour justifier votre Etat-Civil, il vous suffit désormais de présenter l'original ou une photocopie lisible de votre livret de famille, de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport.

## Inscription sur les listes électorales

Pendant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 31 décembre 2013, peuvent s'inscrire sur les listes électorales :

- les personnes ayant leur nouveau domicile à Maligny.
- les résidents secondaires ayant 6 mois de résidence à la date d'effet (1<sup>er</sup> mars 2014) de la liste révisée.
- les jeunes qui ont ou auront 18 ans avant le 1<sup>er</sup> mars 2014.
- les contribuables à Maligny depuis au moins 5 ans.
- les personnes qui auraient omis de demander leur inscription précédemment.



## Certification conforme

Pour toutes les démarches effectuées auprès d'une administration française, vous n'avez plus à faire certifier conformes vos photocopies de documents. Il vous suffit désormais de fournir une photocopie lisible du document original.

Par conséquent, les certifications ne seront plus délivrées, sauf si une administration étrangère le demande.

## Justificatifs de domicile

Vous n'avez plus à fournir de justificatifs de domicile. Il vous suffit de déclarer votre domicile à l'administration qui vous le demande.

Sauf pour :

- L'obtention d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport
- L'inscription sur les listes électorales
- L'inscription scolaire et universitaire.

## Centre de loisirs

Le centre de loisirs de la vallée du Serein fonctionne pendant toutes les vacances mais également le mercredi dans les locaux de la maison de l'enfant à Pontigny.

Il est ouvert de 7h 45min à 18h 30min.

Il accueille tous les enfants de 3 à 14 ans.

Tél : 03.86.47.86.12.

ou 03.86.47.52.07.

Fax : 03.86.47.49.07.

Mél : maison-de-lenfant@wanadoo.fr



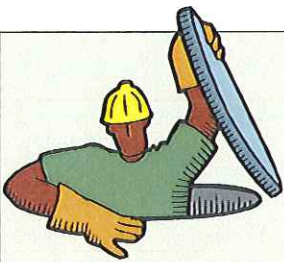
## Stationnement

La commune refait progressivement les trottoirs des rues du village.



A ce propos, il est rappelé qu'il est interdit de stationner les véhicules sur les trottoirs. En effet, cette pratique est prohibée par le Code de la Route (article 417.10).

Votre véhicule sera plus en sécurité dans votre garage ou sur votre propriété.



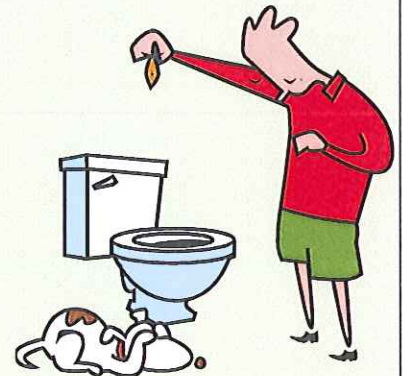
## Réseau d'assainissement

Ne jetez pas tout dans le réseau d'assainissement collectif.

Votre évier ou vos toilettes ne sont pas une poubelle ! Il ne faut y jeter ni substances chimiques ou toxiques (peintures, colles, solvants, décapants ...), ni huiles de vidange ou de friture. Ces produits pourraient être dangereux pour le personnel d'entretien des réseaux et risqueraient de dégrader les installations d'assainissement ou d'en entraver le bon fonctionnement.

Il ne faut pas rejeter dans les éviers et les toilettes :

- **lingettes**, couches culottes, protections périodiques, cotons tiges
- hydrocarbures, essence à détacher, essence de térébenthine
- huiles de vidange neuves ou usées
- acides, cyanures, sulfures, substances toxiques ou inflammables
- médicaments périmés ou entamés (demandez à votre pharmacien)
- restes de désherbants ou d'engrais
- fonds de pots de peinture ou de vernis
- insecticides domestiques, produits de lutte contre les xylophages, taupicides, raticides ...
- tout corps solide pouvant obstruer le réseau.



Quelques conseils :

Une pente constante des canalisations doit être conservée afin de permettre une bonne évacuation des eaux vers le collecteur.

Vous devez vous assurer de l'étanchéité de vos canalisations : votre réseau d'eaux usées ne doit pas véhiculer d'eaux pluviales, ni drainer votre terrain.

En cas de problèmes d'odeurs, vérifiez :

- la pente des canalisations
- les siphons (surtout ceux des lavabos, douches ... utilisés de façon épisodique)
- la ventilation installée sur vos colonnes d'eau.





### Rappel des heures de tontes ou de tous travaux générant du bruit

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDASS/SE/2006/478 relatif à la lutte contre les bruits gênants pour le voisinage, l'article 12 prévoit :

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, débroussailleuses, perceuses, raboteuses, scies, etc ... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h 30mn à 12h et de 14h 30mn à 19h 30mn.
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

-----

#### Charte de bon voisinage :

Je modère le son de ma télévision et de ma chaîne hi-fi ;

J'achète des appareils électroménagers silencieux ;

Je ne bricole pas en dehors des horaires recommandés ;

Je tonds ma pelouse à des horaires acceptables par tous ;

J'apprends à mon chien à ne pas aboyer inconsidérément ;

Etc ...

### Vivre en bonne harmonie

Il est rappelé que chacun doit veiller à l'entretien de sa propriété afin de ne pas apporter de nuisances à son ou ses voisins ou sur le domaine public.

Aucun branchage ne doit surplomber un trottoir ou une propriété voisine, les chardons doivent être détruits, les trottoirs ne doivent pas servir de lieu de stockage, chacun doit nettoyer le trottoir au droit de sa propriété, etc ...

# Publicité



Ces autocollants sont à votre disposition à la mairie.

### Carte d'identité

Vérifier bien la date de validité de votre carte d'identité.

Il faut compter environ 6 semaines pour la délivrance de ce document.

Si vous possédez déjà une carte, présentez-vous à la mairie de votre domicile où il vous sera demandé :

- votre carte périmée
- 2 photos d'identité
- un justificatif de domicile

à votre nom et à votre adresse.

Votre présence est indispensable pour la prise de votre empreinte.

### Passeport

14 communes dans l'Yonne sont habilitées à délivrer les passeports dont la mairie de Chablis

Il vous sera demandé :

- votre passeport périmé
- une carte d'identité en cours de validité
- un timbre fiscal à 88€ (majeur)
- 2 photos
- un justificatif de domicile à votre nom

et à votre adresse.

La présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt du dossier et du retrait du passeport.



La mairie de Chablis reçoit du lundi au vendredi de 9h à 11h 30mn et de 16h à 17h



### **Autorisation de sortie de territoire**

Les autorisations de sortie du territoire individuelles et collectives pour les mineurs français voyageant à l'étranger sans leurs parents sont supprimées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 (circulaire du 20 novembre 2012).

### **Permis de conduire**

A partir du 16 septembre 2013, un nouveau permis de conduite au format « carte de crédit ».

Un titre unifié au niveau européen mais le principe du permis à points ne change pas.

Un titre sécurisé et plus pratique. Le nouveau permis contiendra une puce électronique et une bande MRZ qui permettront de mieux lutter contre la fraude.

Les usagers n'auront plus à se déplacer pour retirer leur titre de conduite. Les permis seront envoyés directement au domicile du titulaire.

Ne pas se déplacer en Préfecture pour demander un nouveau permis. En effet, tous les permis délivrés avant le 19 janvier 2013 sont valables jusqu'au 19 janvier 2033. Les 38 millions de permis de conduire existants seront remplacés progressivement par des nouveaux permis au format « carte de crédit » à partir de 2015



# AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

L'amicale des sapeurs-pompiers tient à remercier les habitants de Maligny de les avoir très bien reçus lors de leur passage pour les calendriers.

Notre choucroute a rencontré aussi un fort succès avec une centaine de convives.

En ce qui concerne le méchoui du 14 juillet, il a dépassé les 110 invités.



Je vous donne donc maintenant rendez-vous pour notre prochaine manifestation qui sera la choucroute, le

SAMEDI 26 OCTOBRE 2013

Il est à noter, en accord avec la mairie que les pompiers de Maligny continuent de faire les nids d'insectes sur la commune. Contacter la mairie au 03.86.47.44.91. (mél: [mairie.maligny@wanadoo.fr](mailto:mairie.maligny@wanadoo.fr)) ou Gilles DI BLAS au 06.87.07.94.94.



Nous tenons aussi à vous faire part du départ à la retraite, au 1<sup>er</sup> juillet, du caporal BONNET Gilles, après 27 années de bons et loyaux services. Malgré sa retraite M. BONNET reste un membre actif auprès de l'Amicale des sapeurs-pompiers. L'ensemble du corps lui souhaite une bonne retraite bien méritée.

L'Amicale,

# ARTS ET SAVEURS

L'association ARTS et SAVEURS existe depuis 2 ans avec en moyenne une participation de 15 personnes.



Nous nous donnons rendez-vous le mardi, tous les 15 jours, à la salle Lafarge.

Les séances se déroulent dans la joie et la convivialité.

Toute personne est la bienvenue.



L'année dernière, nous avons pu créer tous les décors du marché de Noël de Maligny ainsi que tous les paquets cadeaux.

L'association a réalisé des objets de décoration pour la maison tout au long de l'année qui ont ensuite été vendus lors de ce marché au profit de cette association.



La reprise de l'atelier aura lieu, le

Mardi 20 septembre 2013

Valérie CORBERON

## **A MALIGNY, L'association d'Aide à Domicile ADMR est à votre service**



Lors du repas des 60 ans de la fédération départementale, le Regain de Chablis était présent

**Jeudi 20 juin 2013, la fédération ADMR de l'Yonne a profité de son assemblée générale annuelle qui se déroulait à Ligny-le Châtel, pour fêter ses 60 années d'existence et d'activité au service des autres : des personnes âgées pour faciliter leur maintien à domicile et des familles pour les aider dans leur vie quotidienne.**

L'association locale de Ligny-le-Châtel et ses environs ne compte que 34 années de présence effective dans huit communes du canton dont celle de Maligny. En 2012, 15 aides à domiciles ont effectué 13129 heures d'interventions ce qui représente une augmentation de 15% par rapport à l'année précédente. Plus de 3000 de ces heures (environ ¼ du total) ont été effectuées au domicile de bénéficiaires habitant à Maligny. C'est dire l'importance de ce service qui propose aussi bien le ménage et le repassage que l'aide à la personne et l'accompagnement ou encore la préparation des repas, les courses, la téléassistance...

Le souci de toujours améliorer la qualité des interventions et la volonté d'offrir du bien-être aux personnes aidées sont au centre des préoccupations des responsables actuels. Dans ce domaine, les résultats de la dernière enquête de satisfaction réalisée auprès de 21 clients pris au hasard sont éloquentes : 98% des personnes interrogées sont satisfaites ou très satisfaites, 100% font entière confiance aux intervenants. Seul petit bémol, quelques clients souhaiteraient ne pas changer d'intervenante : un vœu toujours pris en compte mais difficile à exaucer complètement du fait des congés, des maladies, des repos des salariées.

## **Des services à développer**

Du fait des décisions des financeurs, le Conseil Général notamment, les interventions auprès des personnes âgées sont de plus en plus axées sur la personne et de moins en moins sur le ménage. Ce qui, par voie de conséquence, oblige les aides à domicile à être de plus en plus formées.

Il existe un service, encore trop méconnu, qui est proposé par l'association de Ligny et qui pourrait, dans le cadre du service famille, intéresser des jeunes couples. Il s'agit de la garde d'enfants à domicile avec une variante actuellement mise en place dans une commune : il s'agit de la garde partagée. Concrètement, deux ou plusieurs familles se regroupent pour faire garder leurs enfants au domicile de l'une ou l'autre (alternativement ou pas) des familles. Il peut, par exemple, s'agir de jeunes enfants d'âge scolaire qui ne peuvent fréquenter les garderies ou les crèches... Toutes les formules sont envisageables.

Un autre service est également peu connu. Il s'agit du dispositif « Sortir plus » proposé aux retraités dépendant de l'AGIRC et de l'ARRCO. Son objectif est de favoriser le maintien du lien social des personnes âgées en finançant, sous forme de chèques CESU, des sorties à but utilitaire ou de loisirs, avec un accompagnement par des professionnels de l'aide à domicile...

Il est évidemment possible aux habitants de Maligny, de s'informer sur tous les services proposés par l'ADMR, auprès de la Maison des services ou auprès des référents locaux (voir encadré).

### **Contacts**

#### **A Maligny**

**Sylvette Nolet, référent village, tél. 03.86.47.48.99**

**Mireille Bonnet, responsable téléassistance, tél. 03.86.47.47.44**

#### **A la maison des services**

**Angélique Taranne ou Florence Haultcoeur, tél. 03.86.98.01.41**

**Permanences mardi et jeudi de 9 à 12 h 30 et de 13 à 16 heures**

**Adresse 3, bis, grande rue, 89144 Ligny-le-Châtel.**

# CLUB DE L'AMITIE



Venez partager un moment de bonne humeur avec nous ! Les aînés accueillent tous ceux et celles qui aiment jouer à la belote, au scrabble, au rummikub ou au tarot et à tous les jeux qui vous plairont.

L'âge ne compte pas, seule l'envie de se rencontrer et de s'amuser.

Ensemble, est la règle au Club de l'Amitié de Maligny.

Un atelier d'initiation et perfectionnement à l'informatique a débuté au printemps et les cours reprendront en octobre. Venez nombreux. La formatrice prend en charge tous les niveaux de connaissances, il suffit de venir avec son ordinateur portable.



Le prix est d'environ 32€ par mois selon le nombre de participants. Merci à la municipalité de nous prêter gracieusement la salle.

En avril, le repas s'est déroulé à Carisey, où nous avons dégusté le menu dans une ambiance agréable.



Le 10 juillet, une journée en Puisaye nous a conduits au musée du son de Saint-Fargeau puis au château fort de Guédelon où la visite guidée fut très appréciée.

Du 13 au 22 septembre, nous allons à Salou en Espagne, près de Barcelone, pour 399€ tout compris. Comme toujours, les non adhérents sont les bienvenus.



Dans le courant du mois d'octobre, un repas est prévu à l'auberge du Cléon.

L'assemblée générale se tiendra le 30 novembre ; M.CAMU, traiteur, organisera le repas qui sera servi au caveau ; une tombola terminera la journée.

Jeannine SOWINSKI

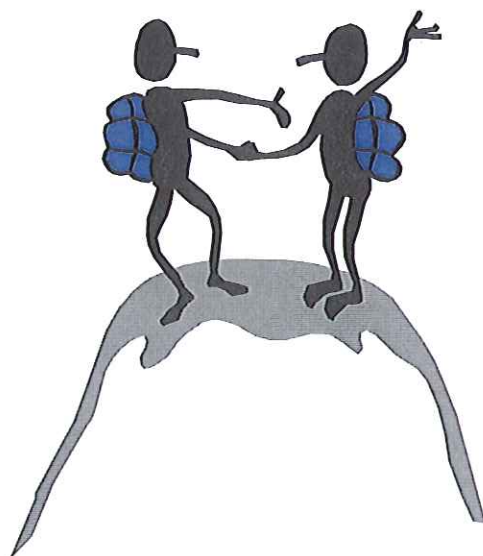
# Marche - Promenade

**Depuis 3 ans** nous vous proposons des balades hebdomadaires sur le territoire malinéen, chaque vendredi après-midi, à 14 h.

Un groupe entre 2 et 10 personnes arpente ainsi le finage sur des itinéraires définis avec l'accord de l'ensemble des participants, au moment du départ. La météo et les aptitudes de chacun sont donc prises en compte pour faire de cette balade un moment agréable.

N'hésitez pas à nous rejoindre, même si ce n'est que de temps en temps, la liberté reste le leitmotiv de cette activité.

**Le prochain rendez-vous est fixé au  
vendredi 6 septembre, à 14 h, à l'espace Lafarge.**





# F.A.V.E.C.

*Compte-rendu de l'année d'activité de l'association des conjoints survivants et parents d'orphelins, secteur de Maligny.*

*Nous voici, 27 adhérents pour notre secteur, nous nous retrouvons tous les 3<sup>ème</sup> lundi du mois, nous passons un bon après-midi; de 10 à 14 personnes sont présentes.*

*Jeux de cartes, belotte, rami, triominos, rumikub.*



*Nous avons organisé un repas fin avril au restaurant à Carisey.*

*Le projet de fin d'année, un repas au caveau de Maligny, le dimanche 10 novembre.*

*Un cinéma par mois selon nos possibilités.*

*Un projet de partenariat avec Harmonie mutuelle au niveau national afin d'avoir une mutuelle santé à prix intéressant, de nombreuses veuves et veufs ne peuvent plus assumer cette charge trop élevée.*

*Continuons de croire dans les bienfaits du groupe.*

*Vous pouvez nous rejoindre, si la solitude vous pèse.*



# SOCIÉTÉ DE CHASSE



*La saison s'est déroulée de façon satisfaisante avec du gibier au rendez-vous.*

*La société remercie les personnes qui ont participé au repas de fin de saison et leur donne rendez-vous l'année prochaine.*

*Le bureau,*

A.A.P.P.M.A.

Maligny, Villy, la Chapelle

*Après un début de saison difficile dû aux intempéries, la saison peut vraiment démarrer.*

*La société de pêche remercie les personnes ayant participé à son repas.*

*Bonne pêche à tous.*

*Le bureau,*



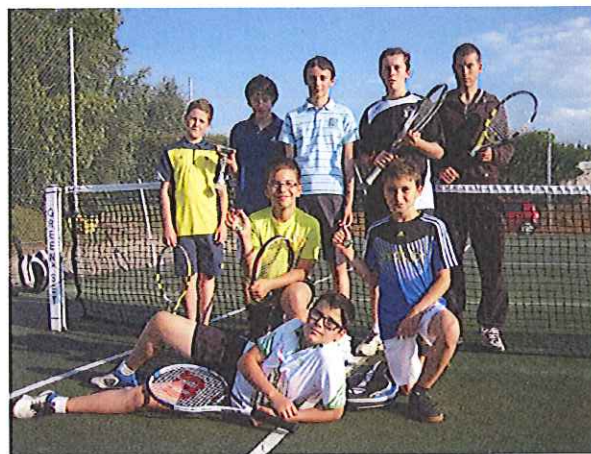
# TENNIS CLUB de MALIGNY

L'Ecole de Tennis vient de fermer ses portes pour la saison 2012-2013 mais il reste encore trois mois à tous les membres du Club pour profiter des installations et participer aux différents tournois.

Revenons sur cette Ecole de Tennis qui a compté 16 jeunes dans ses rangs cette année. Les garçons y étaient majoritaires. Les cours ont eu lieu au gymnase de Ligny d'octobre à mars puis sur les terrains de Maligny d'avril à juin. Un mini tournoi interne pour clore la saison a vu la victoire de Medhi Pierron sur Killian Vagniot dans le groupe 1 et d'Hugo Pisceri sur Thomas Verdeau dans le groupe 2. Les vainqueurs se voyaient remettre la coupe du Conseiller Général et les autres une médaille. Tous ces jeunes devraient profiter des vacances pour mettre en pratique ce qu'ils ont appris avec le moniteur et tout simplement s'amuser en jouant entre eux au cours de cette période estivale.



Groupe 1



Groupe 2

Le Club compte 35 inscrits. Les adultes, en général, pratiquent la compétition au sein des 2 équipes, 2 masculines et 1 féminine.

Les rencontres se disputent au gymnase de Ligny pour le championnat d'hiver en novembre, décembre et sur les terrains de Maligny en mai, juin. Cette année nous avons pu recevoir déceimment les équipes visiteuses grâce à la construction du chalet des sports offrant sanitaires et abri. Le mur du tennis, côté extérieur, abrite une magnifique fresque depuis le 26 juin, rappelant les jeux qui se déroulent dans ce secteur.

## Résultats :

### Championnat d'hiver

Messieurs 3<sup>ème</sup> division : 1<sup>er</sup>/6. L'équipe accède à la 2<sup>ème</sup> division

Messieurs 5<sup>ème</sup> division : 3<sup>ème</sup>/5.

Dames 5<sup>ème</sup> division : 3<sup>ème</sup>/5.

### Championnat de printemps

Messieurs 2<sup>ème</sup> division : 6<sup>ème</sup>/6. Avec la blessure de l'un de ses meilleurs joueurs, l'équipe n'a pu tenir son rang dans une division au niveau très relevé.

Messieurs 5<sup>ème</sup> division : 3<sup>ème</sup>/5

Dames 3<sup>ème</sup> division : 3<sup>ème</sup>/5

Le tennis loisirs au sein du club, « c'est possible, ce n'est pas cher et ça peut rapporter gros en terme de santé ». Ce sport d'adresse et de technique reste un jeu avant tout, physique certes, mais à pratiquer pour le plaisir, par tous.

Les cartes spéciales pour les vacances sont en vente au tarif de 24 € pour les jeunes et 43 € pour les adultes.

Le Président, M. Nolet.

# YOGA

Notre cours de yoga a connu un petit changement horaire durant la saison 2012 - 2013, les cours sont passés de 19h à 20h 30mn, ce qui nous permet de terminer plus tôt en hiver, par contre l'effectif s'est vu baisser les jeudis à partir des mois de mai et juin, nous avons donc arrêté les cours à la mi-juin.

Cette année nous avons eu un homme qui est venu se joindre à nous et nous attendons encore davantage de personnes.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre que vous soyez homme ou femme, jeune ou sénior.

Un premier cours d'essai est gratuit.

Le yoga est une discipline qui demande une participation régulière si possible, pour le bienfait de sa pratique.

Les cours reprendront le jeudi 5 septembre 2013.

-----  
Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

Odette DE MATOS : 03.86.51.55.19.

Sylvie SEGALT : 03.86.47.51.99.

Nous remercions la municipalité pour la mise à disposition de la salle.

Bonnes vacances à tous.



## REUNION DU 10 SEPTEMBRE 2012

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents : B.DI BLAS. D.LOROT. C.DESPLAT. M.BARBE. T.CORBERON. F.TURCIN. R.SEGAULT. M.BONNET. O.SAVARY. P.SODOYER. X.RATTE. L.NOLET. JP.DURUP.

Absente excusée : C.FANTIN (pouvoir T.CORBERON).

Secrétaire de séance : C.DESPLAT.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui ne donne lieu à aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

### BATIMENTS

#### Chalet

Les travaux sont terminés et l'utilisation de ce local semble donner satisfaction.

Le mur du tennis, côté extérieur face au chalet, pourrait être peint, à voir

#### Hangar

Les travaux suivent leurs cours et les membres de la commission des bâtiments assistent régulièrement aux réunions de chantier.

O.SAVARY informe les élus que le bardage a été livré et relate la discussion avec Véritas par rapport à la protection incendie. La solution a été de supprimer la porte de la serre. Voir si le fait de laisser l'une des deux portes sectionnelles en fonctionnement manuel était susceptible de convenir aux normes demandées, ce qui permettrait de laisser la porte de la serre.

F.TURCIN souhaiterait que l'on demande à l'organisme de contrôle depuis quand la législation sur le sujet existe et ensuite voir avec M.SUINOT s'il accepte d'assumer la responsabilité de cette situation.

L'avenant proposé pour les têtes de puits est différé à la fin du chantier.

### VOIRIE

#### Trottoirs

Les travaux dans la grande rue, la rue Auxerroise et la rue du Moulin sont terminés et il a été réglé la somme de 81 632.02€ TTC à l'entreprise.

Des riverains avaient demandé à faire l'entrée de leur propriété en béton désactivé et tout compte fait personne n'a donné suite !

Il avait été prévu d'autres trottoirs en béton désactivé mais, les crédits étant épuisés cette année, ils sont différés.

M.BARBE informe les élus qu'il attend la niveleuse pour faire quelques chemins.

#### Allée piétonne

Une demande de subvention a été faite, le dossier passera au Conseil Général le 21 septembre prochain. Le busage a été prévu de la sortie du village jusqu'au panneau d'agglomération.

Gérard ARNOUITS propose que le busage soit prolongé jusqu'à la rue des Coteaux Fleuris.

#### Cimetière aux chats

Un busage est effondré et il est demandé à R.SEGAULT de combler le fossé en attendant qu'il soit refait.

#### Route départementale 91

- Le Conseil Général reprendra la route entre la propriété DURUP et l'éolienne avant la fin de l'année.
- Grille dans le fond du fossé. Des travaux devraient être réalisés rapidement afin de remettre en état la grille pour limiter l'inondation de la route.

### QUESTIONS DIVERSES

#### Verger

A l'occasion de chaque naissance un arbre fruitier était planté dans le verger. Toute la parcelle étant plantée, il serait intéressant de faire vivre ce lieu.

Certains arbres n'ont pas résisté à la sécheresse.

Pour les naissances, il faudrait trouver une autre idée, y réfléchir.

#### Rapport sur les déchets ménagers

Il est remis à chacun le rapport annuel, de l'année 2011, sur le service des déchets ménagers géré par la Communauté de Communes de la Vallée du Serein.

Les élus adoptent ce rapport, à l'unanimité.

### Rapport sur l'eau potable

Il est remis à chacun le rapport annuel, de l'année 2011, sur le service de l'eau potable géré par le SIVU du Moulin des Fées.

Les élus adoptent ce rapport, à l'unanimité.

### INFORMATIONS DIVERSES

Compte-rendu de réunion - il est remis à chacun la synthèse de la réunion du syndicat du collège du 2 avril.

Le syndicat d'électrification s'est réuni récemment, il semble être amené à disparaître à terme de 2 à 3 ans.

Concours de maisons fleuries - la commission environnement est passée le 29 juin afin de définir le classement pour le concours 2012, à savoir :

#### Maison avec jardin

FANTIN Michel, 1<sup>er</sup>

SAUVAGEOT Michel, 2<sup>ème</sup> ex aequo

CHAMON Hervé, 2<sup>ème</sup> ex aequo

BRIQUEMONT Michelle, 3<sup>ème</sup>

MILLET Jeannine HAUTBOIS J-Marie,

4<sup>ème</sup>

#### Balcon ou Façade

VIEIRA RODRIGUES José, 1<sup>er</sup>

BOITELET Michel, 2<sup>ème</sup>

DUBOIS Bernard, 3<sup>ème</sup>

RILLIOT Hubert, 4<sup>ème</sup> ex aequo

DAUVISSAT Serge, 4<sup>ème</sup> ex aequo

Signod Girod - la visite période s'est déroulée le 31 juillet et aucun problème n'a été signalé.

Festival en Othe - l'équipe du festival remercie notre municipalité pour son engagement à l'occasion de leur prestation.

#### Subventions communales -

L'association de service de soins à domicile ainsi que le club de tennis remercient la municipalité pour l'octroi d'une aide.

Déchèterie - un administré a mené la CCVS au TA car l'accès lui a été refusé avec un tracteur. Le TA semble s'orienter vers le rejet de la requête de l'intéressé.

SIVOS - une salariée avait été au conseil des prud'hommes, la salariée a été déboutée mais elle peut faire appel.

Aire à marcs - Un nouveau distillateur du Beaujolais a fait une demande pour utiliser l'aire à marcs communale qui avait été financée par la

commune, Bourgogne alcools et un viticulteur. Une autre aire à marcs qui avait été financée par l'entreprise « Poirier » reste utilisée par ce distillateur.

Les viticulteurs ont été réunis et il semble que soit : ils donneront leurs marcs à Poirier, soit au distillateur du Beaujolais mais aucun ne semble vouloir donner ses marcs à Bourgogne alcools.

### QUESTIONS DES ELUS

O.SAVARY s'est fait interpeler pour la pose d'un panneau sens interdit dans la rue du petit cotat. Les élus estiment que les panneaux et les bornes sont suffisants. Toute nouvelle intervention obligerait Mme PRANVILLE à rentrer par le bas de la rue !

Quelques habitants de la rue de Méré se plaignant de nuisances sonores, le maire a convoqué les personnes concernées.

D'autres réclamations émanent de personnes de la rue de Châtillon.

F.TURCIN a constaté que l'herbe n'a pas été coupée sur certains trottoirs du lotissement de Beaune. Il demande à ce que les carrefours soient balayés ; rue du docteur Hess et à l'angle du Chemin de Beaune et de la rue des Coteaux Fleuris.

Bruno DI BLAS informe les élus que 2 sapeurs-pompiers sont allés en formation.

Les sapeurs-pompiers ont demandé l'achat d'un sac pour le matériel.

Séance levée à 23h.

## REUNION DU 12 NOVEMBRE 2012

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents : B. DI BLAS. D. LOROT. C. DESPLAT. M. BARBE. T. CORBERON. F. TURCIN. M. BONNET. O. SAVARY. P. SODOYER. X. RATTE. L. NOLET. C. FANTIN. R. SEGALT.

Absent excusé : JP. DURUP (pouvoir G. ARNOUITS).

Secrétaire de séance : X. RATTE.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui ne donne lieu à aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

### BATIMENTS

#### Hangar

Les travaux s'achèvent, avec un peu de retard.

Il a été demandé à l'entreprise Boujeat de chiffrer la pose de caniveaux béton avec grille fonte ou des caniveaux en PVC avec grille fonte. Les élus optent pour les caniveaux béton.

La réception définitive est prévue le vendredi 16 novembre 2012 à 16h.

Dans l'attente que l'atelier pour l'employé communal soit construit dans le hangar il est prévu de faire un atelier provisoire dans un local de la propriété «Brovadan» afin de mettre en vente la grange «Pasquet».

#### Mairie

Le bâtiment communal a été inauguré en 92, les papiers peints sont d'origine.

Il a été demandé un devis à un artisan en prévision du budget primitif 2013.

#### Chalet

La lumière du WC intérieur a été réglée.

Pour l'extérieur, une minuterie sera installée pour permettre aux joueurs de pétanque de s'éclairer.

#### Archives

Le maçon devrait intervenir dans l'hiver.

Prévoir l'achat des étagères au budget primitif 2013.

#### Locations

Faire le tour des propriétés communales afin de voir les travaux extérieurs.

### VOIRIE

#### Entrée sud du village

Pour l'allée piétonne entrée «Chablis» nous allons bénéficier :

- d'une subvention de 22 500€ au titre des amendes de police
- d'une subvention de 10 000€ du député au titre de la réserve parlementaire

Niveleuse - le travail n'a pas été terminé car il pleuvait, notamment le chemin de la plage. Le souci vient également de la fausse rivière qui n'est pas entretenue.

Lamier - L'entreprise Potherat élague divers arbres aux entrées du village, la haie de la rue des vignes, la haie de la plage, ainsi que des branches de propriétés privées en bordure de voies de circulation.

Les décident de procéder à l'élagage des branchages jusqu'à une hauteur de 6m au dessus des voies et demandent que les frais soient répartis comme suit :

- pour les propriétés inférieures à 50ml, les frais seront pris en charge par la commune,
- pour celles comprises entre 51ml et 200ml, les frais seront pris par moitié par la commune et par moitié par le propriétaire concerné,
- pour celles supérieures à 201ml, les frais seront entièrement à la charge du propriétaire,

#### Travaux 2013

##### Trottoirs

Rue Auxerroise - Un devis a été demandé à plusieurs entreprises afin de faire des trottoirs rue Auxerroise, du bief au chemin de la plage.

Du Grand Cotat au boulanger - priorité sera donnée à ces trottoirs.

### ENVIRONNEMENT

#### Verger

La plantation de fruitiers pour les enfants nés en 2012 est prévue, le samedi 1<sup>er</sup> décembre à 10h. Ce sont 8 arbustes (framboisiers, groseilliers et muriers).

La taille des végétaux aura lieu au printemps.

#### Plage

R. SEGALT suggère que des arbres soient plantés à la plage. A voir car avec la réglementation sur les crues les plantations

sont interdites à moins d'une certaine distance.

#### Parc

Il est proposé de planter des arbres sur le petit terrain à côté du terrain de foot, appartenant au CCAS, afin d'aménager cet espace pour prévoir des animations, style «vide-jardins».

Il pourrait également être envisagé la création d'un chemin d'accès au long de la rue du stade en continuité de l'existant afin de sécuriser l'accès aux équipements sportifs.

#### Association de «graffeur»

Voir pour créer un trompe l'œil ou une fresque afin d'habiller le mur du tennis.

#### Illuminations

La société ABM passera, le lundi 19 novembre, afin d'installer les guirlandes électriques.

Souhaitez-vous que le concours des illuminations soit organisé cette année.

Les élus souhaitant l'organiser à nouveau, la commission passera le vendredi 21 décembre à partir de 18h.

#### Boîte aux lettres

Il est proposé de faire une exposition des photos des boîtes aux lettres à l'occasion des vœux du maire et des autres manifestations de l'année.

#### Plantations

Trottoirs, rue de la Margotte : aménager au long des propriétés la bande de terre qui a été laissée au droit des propriétés privées. Les élus proposent de goudronner et de mettre des arbres comme dans l'impasse de la rue de la Margotte.

### QUESTION DIVERSE

#### Subventions

Plusieurs associations nous sollicitent pour l'octroi d'une subvention, à savoir : L'association France Alzheimer, Les Pupilles de l'Enseignement Public et le CIFA. Les élus refusent d'allouer des aides aux associations précitées

### INFORMATIONS DIVERSES

L'association nationale des élus de la vigne et du vin avait demandé aux communes viticoles de se mobiliser contre la libéralisation des droits de plantation. Les deux tiers des communes se sont mobilisés.

#### Opération de lutte contre la délinquance

- les gendarmes nous informent qu'ils

interviennent régulièrement sur nos communes pour divers contrôles.

Signod Girod - la visite trimestrielle a été effectuée le 8 octobre dernier aucun problème particulier n'a été signalé.

### QUESTIONS DES ELUS

F.TURCIN - La clôture de la propriété sise, 1 rue du Docteur Hess se dégrade ! La locataire du CCAS stationne en permanence sur le trottoir ! Que peut-on faire ?

Un courrier sera envoyé à Mme DUBOIS et à l'OPAC.

X.RATTE - signale que le conteneur à habits est rarement vidé.

Conteneur à verres en métal vers le cimetière - il est très endommagé que faut-il faire ?

Le remplacer ou le supprimer ?

Les élus, à la majorité (11 pour et 4 contre), décident de faire l'acquisition d'un nouveau conteneur qui sera mis vers le château d'eau.

Séance levée à 23h 30mn



## REUNION DU 28 JANVIER 2013

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents: B.DI BLAS. D.LOROT. C.DESPLAT. T.CORBERON. F.TURCIN. M.BONNET. O.SAVARY. P.SODOYER. X.RATTE. L.NOLET. JP.DURUP.

Absents excusés: M.BARBE (pouvoir G.ARNOUITS). C.FANTIN (pouvoir F.TURCIN). R.SEGAULT (pouvoir T.CORBERON).

Secrétaire de séance: F.TURCIN.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui ne donne lieu à aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

### BATIMENTS

#### Hangar

Un avenant nous est proposé pour le lot VRD attribué à l'entreprise BOUJEAT.

En effet, des travaux supplémentaires ont été demandés, à savoir: canalisation EP 0/200 et EP 0/315, regards EP descentes et gouttières, essai de compactage, sciage et démolition béton, terrassement.

Par contre, des travaux n'ont pas été réalisés: parking sur emplacement béton

Les élus acceptent que le maire signe l'avenant présenté.

L'électricien interviendra demain afin de mettre un disjoncteur général qui n'a pas été installé et remplacer un détecteur qui ne fonctionne pas.

Il a été constaté une flaqué d'eau, L.SUINOT en a été informé.

Commission des bâtiments - une réunion a eut lieu afin d'organiser le rangement dans le hangar. Quelques aménagements devront être faits (mezzanine, escalier roulant, étagères, etc ...) à chiffrer en vue de la préparation du budget primitif.

#### Grange, rue des Maisons Rouges

Avec la construction du hangar, il avait été envisagé la vente de cette grange mais cette dernière semble compromise, compte-tenu de la présence d'un transformateur à l'intérieur.

Elle pourrait servir au stockage du matériel utilisé par les associations, à savoir: bancs et tables du GTS, stands, barrières, décors, scène, etc ...

Clocher - L.NOLET informe les élus que R.SEGAULT a demandé à visiter le clocher. Compte-tenu de l'état de cet ouvrage, seuls les conseillers municipaux seront invités.

### SUBVENTIONS

Il est passé au vote des subventions pour les associations.

Il est remarqué qu'aucune augmentation n'a été faite depuis 2003.

X.RATTE rappelle que les subventions étaient réservées, pour les associations locales, à celles qui organisaient des animations sur le village.

F.TURCIN suggère que le comité des fêtes, qui est très actif, bénéficie d'une augmentation. G.ARNOUITS rappelle que cette association bénéficie d'aides de la commune par le paiement de certaines prestations.

Une nouvelle association communale: Arts et saveurs, ayant été créée au cours de l'année 2012, les élus décident de lui allouer une subvention d'un montant de 100€.

### SUBVENTIONS

	Prévu 2012	Versé 2012	Prévu 2013
Aide à domicile	380 €	380 €	400 €
Aide aux familles et aux mères	95 €	95 €	100 €
Amicale des pompiers	770 €	770 €	800 €
Amicale des pompiers (vacations)	XXXX	773 €	0 €
Amis des Chats	50 €	50 €	50 €
Arts et saveurs	0 €	0 €	100 €
Association Sportive du Serein	200 €	200 €	200 €
Club de l'Amitié	275 €	275 €	275 €
Comité des fêtes	620 €	620 €	650 €
Conjoints survivants	120 €	120 €	120 €
Coopérative scolaire	185 €	185 €	200 €
Croix rouge	150 €	150 €	150 €
Judo Club cantonal	150 €	150 €	150 €
Route Touristique Vignoble	107 €	107 €	107 €
S,S,I,A,D,P,A,	450 €	450 €	475 €
Société de chasse	75 €	75 €	75 €
Société de pêche	75 €	75 €	75 €
Tennis Club	160 €	160 €	180 €
Yonne Développement	110 €	110 €	110 €
Totaux	3 972 €	4 745 €	4 217 €

Une demande a été reçue de la prévention routière à laquelle aucune suite ne sera donnée.

## QUESTIONS DIVERSES

### Droit de préemption

Lors d'une précédente réunion, vous aviez souhaité que la commune fasse valoir son droit de préemption sur la parcelle cadastrée A 333, d'une contenance de 455m<sup>2</sup>, appartenant à M.CAYZAC Claude.

La délibération prise n'étant pas assez précise le Préfet nous demande d'en faire une nouvelle dans laquelle sera indiqué le prix d'acquisition, soit 1 250€ correspondant au prix proposé.

### Environnement

Tennis - P.SODOYER a contacté plusieurs artistes afin de faire réaliser une fresque sur le mur du tennis (22 m<sup>2</sup>). Un devis sera demandé à chacun. Le thème pourrait être orienté sur le sport et les jeunes.

## INFORMATIONS DIVERSES

Verger - L'initiation à la taille avec M.DELBOS pourrait avoir lieu le samedi 23 février, à partir de 14h 30mn et pourrait être suivie d'un pot.

Rythmes scolaires - Il est proposé un retour à la semaine de 4,5 jours avec une sortie des classes à 16h 30mn. Le temps de l'accueil devra être assuré par les communes. Nous assurons l'accueil périscolaire pour un maximum de 25 enfants mais ensuite nous devons nous occuper de tous les enfants du regroupement, soit un maximum de 100 enfants. Si le mercredi matin était retenu, plusieurs questions seraient à résoudre : que faire des enfants le midi ? et l'après-midi ? transport en direction du centre de loisirs ? refonte complète des activités organisées au gymnase, faire correspondre avec les horaires du collège, harmoniser avec les autres SIVOS du canton, etc...

Les élus sont informés que le Conseil Général supprimera la gratuité du ramassage scolaire dès la rentrée de septembre 2013, les parents devront financer à hauteur de 90€ à 110€. D'autre part, le Conseil Général ne financera pas les transports mis en place à la rentrée de septembre 2013 pour les communes qui choisiraient d'appliquer la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée.

Compte tenu de l'organisation complexe des rythmes scolaires, les élus décident de

mettre en place cette réforme à la rentrée de septembre 2014.

Radar pédagogique - il est remis les dernières statistiques à chacun et constate qu'aucun excès de vitesse n'est commis côté Ligny-le-Châtel, par contre 10% des véhicules sont en infraction côté Chablis.

Journées nationales d'appel à la générosité publique - le calendrier 2013 est remis aux élus.

## QUESTIONS DES ELUS

C.DESPLAT fait part de la requête de B.DUBOIS quant à la circulation des camions sur les trottoirs (trop étroits pour mettre des barrières).

X.RATTE a signalé à A.PAIN un trou dans la voie d'accès à son magasin. A.PAIN estimant que c'est le domaine public ne souhaite pas réaliser les travaux.

F.TURCIN signale les éboulis de l'accès à la propriété Gallois dans la rue des Coteaux Fleuris.

Démolition - une grange s'est en partie effondrée dans la rue du colombier, le propriétaire a déposé un permis de démolir et a sécurisé les lieux.

O.SAVARY - cimetière à nettoyer.

L.NOLET propose que la chorale «Pour le plaisir» dans laquelle il chante vienne offrir une prestation à l'occasion de la fête de la musique. Les élus sont favorables à cette prestation.

F.TURCIN signale qu'il a été interpellé par une habitante qui souhaiterait que la place du Moulin soit arborée. Le souci est que cette place n'appartient que pour moitié à la commune le reste étant privé et que des camions stationnant sur cette place doivent pouvoir manœuvrer.

### Question d'une administrée présente à la réunion

R.JOLLY fait part de son souci avec les égouts de la propriété VERDIN qui traversent sa propriété et sont régulièrement bouchés.

Cette requête avait été transmise à M.BARBE, Président du syndicat d'assainissement avec lequel elle avait déjà pris rendez-vous le mardi 5 février prochain.

Séance levée à 22h 40mn

## REUNION DU 12 MARS 2013

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents : B.DI BLAS. D.LOROT. C.DESPLAT. M.BARBE. T.CORBERON. F.TURCIN. M.BONNET. O.SAVARY. P.SODOYER. X.RATTE. L.NOLET. C.FANTIN. R.SEGAULT.

Absent excusé : JP.DURUP.

Secrétaire de séance : C.FANTIN.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui ne donne lieu à aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

### VOIRIE

#### Routes

La commission de la voirie propose les travaux suivants au titre de l'année 2013, à savoir :

\* Création de trottoirs, rue auxerroise (du bief à la sortie du village, côté Villy jusqu'au chemin de la plage).

En ce qui concerne la haie, d'un commun accord avec la propriétaire un géomètre viendra borner la partie publique et un huissier sera également convoqué pour faire un état des lieux.

\* Rue des Coteaux fleuris (du carrefour de la rue des Ecoles à celui de la rue de Chatillon) : en mono couche ou en enrobé.

O.SAVARY rappelle qu'il y a de plus en plus de gros véhicules qui empruntent cette voie et que de l'enrobé semble indispensable afin de stabiliser cette voie.

Les élus décident de refaire cette voie en enrobé.

\* Réfection de trottoirs, de la rue du Grand Cotat à la rue du Temple.

Les élus émettent un avis favorable à la réalisation de ces travaux si le budget le permet.

#### Matériel

La commission de la voirie propose un certain nombre d'achats afin d'équiper le tracteur. En effet, la lame de déneigement doit être à l'avant du tracteur, toutefois notre tracteur n'est pas équipé. Il est donc proposé les équipements suivants : relevage, chargeur, lame, lève palette.

La priorité étant de changer la lame, il faut provisionner une somme sur le budget, le choix sera fait ultérieurement.

### BATIMENTS

La commission des bâtiments propose un certain nombre d'achats afin d'équiper le hangar communal et les archives, à savoir :

#### Archives

Achat d'étagères ; pour l'étage et pour le rez-de-chaussée (2 rayonnages seront à supprimer afin de pouvoir mettre le meuble de cadastre et une table pour les anciens plans). Les élus émettent un avis favorable à cette proposition.

#### Hangar communal

Transpalette, garde corps, cantiléver, rayonnages, rack palettes, escalier roulant ou 2 escaliers fixent.

#### Hangar

Un devis a été demandé à l'entreprise Bailly pour la création d'une deuxième mezzanine (coffrage et poutre). A ces travaux il faudrait rajouter une dalle.

#### Bâtiment, sis 58 grande rue

Un devis a été demandé pour la réparation de la porte du porche et des 2 portillons.

### QUESTIONS DIVERSES

Feux de la Saint-Jean : il est proposé que l'association Panoramic diffuse un film en extérieur sur écran gonflable.

Compte-tenu de l'heure tardive de la diffusion il sera demandé si ce film ne pourrait pas être projeté le soir de la kermesse des écoles.

Décoration de la place du Moulin : il est proposé l'achat d'un ensemble de 3 bacs à fleurs, d'un diamètre 110, à mettre au côté du transformateur.

Cet ensemble égalerait cet espace sans trop limiter la circulation des véhicules et notamment des camions.

#### Transports scolaires

Le maire propose aux élus de prendre une motion pour le maintien de la gratuité des transports scolaires, à savoir :

« En charge des transports scolaires, le conseil général de l'Yonne prévoit de ne plus maintenir la gratuité de ce service.

Une fois de plus, ce sont les populations des communes rurales qui se trouvent pénalisées. Une nouvelle charge pour des familles déjà confrontées à la crise économique et à ses conséquences sociales.

Les élus de la Commune de MALIGNY soutiennent le maintien de cette gratuité car ils estiment que cette décision accentue les inégalités liées aux lieux de résidences des élèves.

En effet, un enfant résidant dans un petit village doit être logé à la même enseigne qu'un enfant de la ville. Il n'est pas concevable que sa famille ait à subir des frais de transport spécifiques au risque d'accentuer un peu plus la désertification de nos territoires ruraux ».

Les élus, à l'unanimité, décident de prendre la motion proposée.

#### INFORMATIONS DIVERSES

Réunion du conseil municipal: la prochaine séance est prévue le jeudi 21 mars à 20h 30mn.

Relais poste: Les services de la poste nous informent que l'indemnité versée à Mme LAURENT Mireille sera augmentée de 1.86% et sera de 3 684€ pour l'année 2013.

Girodmédias: la visite périodique a été effectuée et aucun problème n'a été signalé.

ARS: il nous est rappelé les termes d'une circulaire de 2011 qui interdit tout brûlage de déchets verts. Tolérer le brûlage de branchages issus de la taille dans le respect du voisinage.

#### Associations:

Le club de l'Amitté remercie la municipalité pour l'achat de tables roulantes.

L'amicale des élèves remercie la municipalité pour le prêt de locaux et de matériel pour le carnaval.

L'association arts et saveurs remercie la municipalité pour l'octroi d'une subvention et a fourni son bilan.

Palmes Académiques: Paul CHYTELMAN recevra cette décoration le samedi 27 avril prochain.

Nuit des étoiles: une association nous propose d'organiser le samedi 10 août une manifestation.

Cours informatique: un formateur assurera des cours le jeudi matin de 9h 30mn à 11h, à partir du 11 avril.

#### Questions des élus

Thierry CORBERON demande quand seront livrés les composteurs acquis par la communauté de communes.

Régis SEGALLT signale que des pierres sont abimées sous les abats sons de l'église et que des trous sont à boucher. A faire chiffrer.

François TURCIN propose qu'un passage protégé soit créé au carrefour de la rue du stade et de la grande rue.

## REUNION DU 21 MARS 2013

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents: M.BARBE. L.NOLET. C.FANTIN.  
B.DI BLAS. F.TURCIN. M.BONNET. R.SEGAULT.  
T.CORBERON. D.LOROT. O.SAVARY.  
C.DESPLAT. P.SODOYER.

Absent excusé: JP.DURUP (pouvoir G.ARNOUITS).

Absent: X.RATTE.

Secrétaire de séance: L.NOLET.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Il est présenté le compte administratif de l'exercice 2012 qui s'élève pour la section de fonctionnement à la somme de 519 917.47€ en dépenses et à la somme de 927 648.40€ en recettes, soit un excédent de 407 730.93€, et pour la section d'investissement à la somme de 598 006.09€ en dépenses et à la somme de 334 542.66€ en recettes, soit un résultat négatif de 263 463.43€. D'où un résultat général excédentaire de 144 267.50€.

G.ARNOUITS quitte la salle.

Maurice BARBE fait voter le compte administratif pour l'exercice 2012. Il est voté, à l'unanimité, des présents, soit 13 voix pour (en annexe).

Compte de gestion du percepteur - ce document est identique à notre compte administratif.

### BUDGET PRIMITIF 2013

Il est soumis le budget primitif établi par la commission des finances qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 822 605€, et, en recettes et en dépenses d'investissement à la somme de 517 964€.

G.ARNOUITS fait voter le budget primitif. Il est voté, à l'unanimité, soit 14 voix pour.

#### Taux des 4 taxes

Les taux des taxes restent inchangés, à savoir : Taxe d'habitation : 17.83% ; Foncier bâti : 15% ; Foncier non bâti : 25.59% ; Cotisation Foncière des Entreprises : 20.48%

Le produit des 4 taxes serait de 344 654€. Toutefois, avec les allocations et compensations diverses et le prélèvement pour le GIR, le produit sera de 341 867€.

## REUNION DU 30 MAI 2013

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 18h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents : M. BARBE. L. NOLET.  
C. FANTIN. B. DI BLAS. M. BONNET. R. SEGAULT.  
T. CORBERON. D. LOROT. O. SAVARY.  
C. DESPLAT. P. SODOYER. JP. DURUP. X. RATTE.

Absent : F. TURCIN.

Secrétaire de séance : R. SEGAULT.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

### NOUVEL E.P.C.I.

G. ARNOUITS rappelle que des groupes de travail ont été constitués afin d'harmoniser les compétences de notre communauté de communes avec celle de Chablis et nous devons nous positionner sur les propositions faites, à savoir :

Nom de la future collectivité :  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS  
CHABLISIEN (CCPC)

Siège social : MAIRIE DE CHABLIS

Siège administratif : MAIRIE DE MALIGNY

Gouvernance : 41 sièges répartis comme suit : CHABLIS : 9 ; LIGNY : 5 ; MALIGNY : 3 ; BEINE : 2 ; PONTIGNY : 2 et les 20 autres communes : 1 siège.

Les élus adoptent ces propositions, à l'unanimité.

Il est fait l'inventaire du travail des groupes de travail à ce jour, à savoir : statuts (propositions précédentes, compétences en cours) ; pour l'environnement (régie ou affermage ou mixte, harmonisation des horaires des déchèteries, etc ...) ; compétence voirie mais en ne prenant que la voirie d'intérêt communautaire, enfance, etc ...

### S.C.O.T.

Compte tenu de la fusion de notre communauté de communes avec celle de Chablis il nous faut modifier les statuts de la CCVS. En effet dans les compétences obligatoires il nous faut rajouter la compétence suivante : « Elaboration, approbation, suivi et mise en œuvre d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT),

procédures visant à faire évoluer ce schéma de cohérence territoriale »

Les élus demandent, à l'unanimité, que les statuts de la CCVS soient modifiés comme ci-dessus.

### Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.)

Comme l'an passé il est demandé à la CCVS si elle participe pour ses communes membres au financement du FPIC et à quelle hauteur. En 2012, les conseillers communautaires avaient demandé que soit appliquée la répartition de « droit commun », à savoir : que chaque commune participe.

En effet, aucune recette n'a été prévue dans le budget de la CCVS pour assumer cette dépense d'un montant total de 11 123€.

La participation de notre commune s'élèvera à la somme de 1 995€.

### Contingent Incendie

Dans les statuts du nouvel EPCI, la Préfecture nous a informé que le contingent incendie ne serait pas pris en charge, d'autre part celui des communes de Chablis étant plus élevé que le notre, notre participation aurait augmenté.

Au budget primitif 2014 nous aurons à prévoir une somme d'environ 27 000€.

### Sécurisation de l'école

Il vous est proposé de créer un chemin pour la sécurisation des accès à l'école et la pose de barrières sur le trottoir.

En effet, nous avons fait l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°333, au long du garage des pompiers et la propriétaire de la parcelle A n°332 est d'accord pour faire un échange.

Les élus sont favorables, à l'unanimité, à la concrétisation de ce projet.

### QUESTIONS DIVERSES

#### «Girod médias»

La convention de 5 ans que nous avons avec la société GIROD signalétique arrivera à expiration le 3 juin 2013. Il nous est proposé 2 solutions, à savoir :

- soit la société Girod reste propriétaire de tout le matériel et continue d'assurer la même qualité de service pour

un prix de 85€ HT pour les contrats anciens  
et de 150€ HT pour les contrats nouveaux

- soit le matériel est déposé par la  
société Girod.

Etant entendu que cette convention  
autorise la société Girod à faire du  
démarchage sur la commune mais n'oblige  
en rien les annonceurs qui sont libres,  
individuellement, de renouveler ou non  
leurs contrats.

Les élus, à l'unanimité, autorisent le  
maire à signer la convention présentée.

Fourrière animale : le syndicat mixte  
de la fourrière animale du centre Yonne  
nous demande notre avis sur l'adhésion de  
la commune d'Etivey et de la communauté  
de communes de Cœur de Puisaye. Les élus  
émettent un avis favorable.

Mairie : les travaux de peinture  
commenceront lundi prochain.

#### INFORMATIONS DIVERSES

Association des anciens combattants :  
L'association du Tonnerrois nous informe  
qu'il ne lui est plus possible d'organiser de  
cérémonie du Souvenir compte-tenu de  
l'âge de ses membres.

Comité des Fêtes : un courrier de  
remerciement a été adressé au conseil  
municipal pour l'octroi d'une subvention.

Fresque sur le mur du tennis :  
l'association interviendra les 26 et 27 juin  
prochain.

# Revue de presse



## Une année calme en attendant les mutations communautaires

Vendredi soir, c'est dans un caveau bondé que Gérard Arnouts, maire et conseiller général, a adressé ses vœux à la population. Il a annoncé une année 2013 calme, en terme d'investissements, sur le plan local.

En cause, des subventions qui se réduisent et l'approche des élections municipales : « Nous nous devons de laisser des finances saines à nos successeurs, a-t-il précisé. Nous terminerons l'aménagement de la rue Auxerroise, côté Villy, et finirons les trottoirs dans la grande rue. Côté bâtiments, nous assurerons l'entretien des constructions existantes, en gardant un œil attentif sur l'évolution des effectifs scolaires qui pourrait nous obliger, si elle est positive, à revoir l'organisation de la restauration et de la garderie. »

Sur le plan intercommunal, deux grands projets sont en cours d'étude : la

construction de la maison médicale et l'extension de la maison de retraite avec la création d'une unité Alzheimer : « Notre volonté est de les mener à leur terme le plus rapidement possible. »

### « Un vaste chantier »

Mais c'est sur la prochaine fusion des communautés de communes de la vallée du Serein et du Chablisien qu'il a insisté : « C'est un vaste chantier qui s'annonce. Les discussions ont débuté pour préparer cette fusion et harmoniser les choses. Nous y participons avec l'objectif de défendre au mieux notre territoire et les intérêts de nos concitoyens » a-t-il rappelé avant de saluer le travail des élus et bénévoles qui « animent le village, assurent un esprit de cohésion, font que la vie y est agréable et que l'on a envie de s'y installer ». ■

P.-F. C.



**VIGILANCE.** Gérard Arnouts est très vigilant : la fusion des communautés de communes est le grand chantier de l'année 2013.



# Les palmes décernées à Paul Chytelman

Quelle belle leçon d'histoire et d'humanisme que celle qui a entouré la remise des Palmes académiques à Paul Chytelman, samedi après-midi, dans le caveau de la mairie de Maligny, le village où l'ancien déporté d'Auschwitz, polonais de naissance né à Ryki, arrivé en France en 1923 à l'âge de 6 mois, réside depuis quelques années.

**De nombreuses années à intervenir dans les écoles**

Aujourd'hui âgé de 91 ans, cet infatigable chantre de la fraternité, de la liberté et du respect des autres ne veut pas que l'on oublie cette période noire de l'histoire de la France et de l'Europe durant laquelle il a, de janvier 1944 à avril 1945, connu les affres des camps de concentration : Drancy, Auschwitz, camp de travail de Bruna-Werké Monowitz, marche de la mort, Gleiwitz, Dora, Bergen-Belsen. Autant de noms



**DISTINCTION.** La médaille, remise par Gérard Arnouts a été apportée par deux des petits-enfants du récipiendaire.

synonymes d'enfer, de privations, « de mises en condition » d'où il est revenu brisé et malade. Déclaré grand invalide de guerre, il reçoit, en 1945, la médaille de la Croix des volontaires.

Président départemental de la Licra de 1970 à 1978,

il accepte dès 1974, d'intervenir dans les établissements scolaires pour expliquer l'inexplicable : « Ce travail sur lui pour arriver à parler est motivé par son besoin irréversible de transmettre, de témoigner, au nom de la mémoire. Soucieux de capti-

ver son auditoire, il s'adapte, communique, partage sous forme de questions-réponses qui correspond au besoin de comprendre des enfants », précise l'un de ses proches. Collèges, lycées, communautés religieuses de toutes confessions, Rotary, Lion's club, loges maçonniques de toutes obédiences : Paul Chytelman est intervenu dans toute la France, et il continue d'intervenir pour que l'on n'oublie jamais.

## **Chevalier de la Légion d'honneur**

Élevé au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur le 14 juillet 2008, Paul Chytelman a été promu chevalier des Palmes académiques, par décret du ministre de l'Éducation nationale, en date du 1<sup>er</sup> février 2013. La distinction lui a été remise par Gérard Arnouts, maire de Maligny et conseiller général, en présence de sa famille et de ses amis, de nombreux membres de l'Éducation nationale et de personnalités locales et départementales. La nomination a été unanimement saluée par l'assemblée. ■

P.-F. C.

# Une année de fêtes et d'animations

Les associations locales et la municipalité de Maligny se sont regroupées pour proposer un calendrier 2013 riche en animations. Parmi les rendez-vous importants, le marché de Noël, après une première édition très réussie, a été reconduit.

## Programme 2013

**Janvier** : vendredi 4, vœux du maire ; vendredi 18, assemblée générale du comité des fêtes.

**Février** : samedi 9 à Ligny, soirée dansante ADMR (aide à domicile) et carnaval des Amis des écoles ; samedi 23, soirée moules-frites de la société de pêche.

**Mars** : samedi 9, coq au vin du comité des fêtes ; samedi 30, chasse aux œufs comité des fêtes.

**Avril** : samedi 6, loto des Amis des écoles ; samedi 13, bal masqué du tennis-club ; dimanche 14, re-

pas du club de l'amitié ; samedi 20, repas des chasseurs.

**Mai** : mardi 8, cérémonie commémorative ; samedi 25, concours de pétanque du comité des fêtes ; vendredi 31, fête des voisins.

**Juin** : samedi 15, kermesse des écoles ; vendredi 21, fête de la musique ; samedi 22, feux de Saint-Jean du comité des fêtes.

**Juillet** : samedi 6, tournoi de tennis double mixte ; dimanche 7, vide-greniers du comité des fêtes ; dimanche 14, méchoui des sapeurs-pompiers, jeux du comité des fêtes, retraite aux flambeaux, bal et feu d'artifice ; mardi 23, voyage du club de l'amitié.

**Août** : samedi 31, concours de pétanque du comité des fêtes.

**Septembre** : dimanche 1<sup>er</sup>, fête foraine ; du 13 au 22, voyage en Espagne



**MARCHÉ DE NOËL.** L'artisanat d'art devrait être encore présenté cette année.

du club de l'amitié.

**Octobre** : dégustation de bourru (date à définir) ; samedi 19, semaine bleue, goûter spectacle cantonal ; samedi 26, soirée choucroute des pompiers.

**Novembre** : dimanche 11, cérémonie commémorative ; mercredi 13, repas du CCAS (centre commu-

nal d'action sociale) ; samedi 30, assemblée et repas du club de l'amitié.

**Décembre** : samedi 7, Sainte-Barbe ; dimanche 15, marché de Noël ; vendredi 20, tombola des Amis des écoles ; vendredi 27, spectacle et goûter des enfants. ■

P.-F. C.

## EN PLUS

**Toute l'année.** Dans la salle Lafarge, tous les jeudis, de 14 à 18 heures, réunions du club de l'amitié. Le vendredi après-midi, gym douce ; jeudi soir, yoga ; un mardi sur deux en soirée, arts de la table ; le 3<sup>e</sup> lundi de chaque mois, après-midi avec l'association des veuves civiles. Tous les vendredis (selon la météo), randonnée pédestre ouverte à tous, départ à 14 heures de l'espace Lafarge.

## Le talent du jardinage et du décor



Vendredi soir, à l'issue de la cérémonie des vœux, Philippe Sodoyer, le responsable de la commission environnement, a livré le palmarès du concours des maisons fleuries et celui des illuminations de Noël. L'année prochaine, une nouvelle catégorie pourrait être intégrée, celle de boîtes aux lettres décorées (45 ont été recensées). Lauréats des maisons fleuries avec jardin : 1. Michel Fantin, 2. Michel Sauvageot, 3. Hervé Chamon, 4. Michelle Briquemont, 5. Jeanine Hautbois ; balcons-façades : 1. José Vieira-Rodrigues, 2. Michel Boitelet, 3. Bernard Dubois, 4. Hubert Rillot, 5. Serge Dauvissat. Illuminations de maison avec jardin : 1. Jean-Michel Briquemont, 2. Laurence Lesprit ; fenêtres et balcons : 1. Philippe Guyard. ■

# Le comité des fêtes varie ses animations

Vendredi-soir, le comité des fêtes a tenu sa première réunion d'après assemblée générale. L'occasion pour le nouveau président, Cyrille Bourgeois, de préciser les objectifs de l'association : « Nous souhaitons continuer à animer le village en proposant des manifestations très diversifiées. Notre but est d'attirer le plus de monde possible [...] et d'étoffer notre effectif. »

Un avis partagé par les quelque 25 personnes qui composent le comité. Au bureau, Valérie Corberon est vice-présidente, Céline De La Calle, trésorière et



**BUREAU.** Cyrille Bourgeois (assis), Céline De la Calle et Valérie Corberon à sa droite, Blandine Ratte, à sa gauche et des membres du comité (debout).

Blandine Ratte, secrétaire. À la vingtaine d'anciens bénévoles sont venus se joindre des nouveaux : An-

gélique Lorot, Sylvie Segault, Sylvie Gouard, Michel Sauvageot...

Le calendrier des manifestations est prêt. Il est en continuité avec celui de l'année dernière.

**Les dates.** Samedi 9 mars, soirée paella ; samedi 30 mars, chasse aux œufs ; samedi 25 mai, concours de pétanque ; samedi 22 juin, feu de Saint-Jean ; dimanche 7 juillet, vide-greniers ; dimanche 14 juillet, participation à la fête nationale ; dimanche 8 septembre, concours de pétanque ; dimanche 15 décembre, marché de Noël. ■

P.-F. C.

## Un joyeux défilé malgré le froid



**DÉFILÉ.** Le rendez-vous avait lieu dans la cour de l'école.

Samedi après-midi, de très nombreux enfants du regroupement pédagogique Maligny, Lignorelles, Villy et La Chapelle ont participé au carnaval organisé par les Amis des écoles, avec l'aide des enseignants.

Le temps plutôt froid n'a pas empêché les participants, déguisés et maquillés, de créer une ani-

mation bruyante et colorée. Derrière Bonhomme Carnaval – qui a été brûlé à la fin du périple – le joyeux défilé a arpenté les rues du village.

Tous les participants se sont retrouvés ensuite autour d'un goûter de crêpes. Les bénéfices de cette manifestation ont été versés aux coopératives scolaires. ■

P.-F. C.

# L'initiation à la taille des arbres fruitiers



**PRATIQUE.** Christian Delbos en pleine explication de la taille, entouré par des participants très attentifs.

Samedi après-midi, froid et neige ont accompagné l'initiation au taillage dans le Verger des enfants, rue de la Margotte.

Depuis plusieurs années, le conseil municipal plante un arbre fruitier pour chaque enfant né à Maligny. C'est ainsi qu'est né ce Verger des enfants. Pommiers et cerisiers y côtoient des mirabelliers, pêchers, poiriers, cassisiers et des framboisiers.

Le problème qui se pose concerne évidemment la taille de tous ces arbres et qui peut s'en charger :

employés communaux, parents des enfants, habitants ?

## Le Verger des enfants attend ses tailleurs

Selon les responsables, l'idéal serait que des volontaires prennent les choses en main. C'est un peu dans cet objectif que la municipalité a organisé

une initiation à la taille des fruitiers, samedi après-midi, pour toutes les personnes intéressées.

Christian Delbos, forestier en retraite, était chargé de cette initiation sur le terrain. Il avait déjà procédé à une première taille l'année précédente. Hélas, à cause du temps sans doute, peu de personnes ont répondu à l'invitation.

Mais les participants ont profité de la compétence du démonstrateur et vécu une expérience enrichissante. Au programme :

outils, taille de formation – celle qui donne une forme à l'arbre, à ne pas confondre avec la taille de fructification – différence entre bourgeons à bois et bourgeons à fruits, brindilles à bois, brindilles couronnées et dards, etc. Et chaque fois, un passage à la pratique permettait de bien mémoriser les termes utilisés.

Un après-midi très apprécié qui aura peut-être suscité quelques vocations et qui s'est terminé par un pot des jardiniers. ■

P.-F. C.

# Une chasse aux œufs très fructueuse

Samedi après midi, malgré le vent frisquet, la chasse aux œufs organisée par le comité des fêtes pour les enfants du village a tenu ses promesses.

## Plus de cinquante enfants présents

Dans l'espace Lafarge bien balisé, 52 enfants de moins de 10 ans ont participé à cette chasse au trésor, qui s'est avérée fructueuse pour tous. Sous les yeux des parents très nombreux, petits paniers et sacs décorés ont rapidement été remplis.

Le fruit de la collecte a



**RÉCOLTE.** La chasse au trésor est ouverte, les enfants se précipitent à la recherche des œufs,

été équitablement partagé entre les participants, qui ont également reçu quel-

ques paquets de friandises supplémentaires. Gaufres et boissons ont clôturé

cette joyeuse animation pascale. ■

P.-F. C.

# Les enfants sensibilisés au handicap

Livres, cahiers et cartables sont restés dans le couloir, mardi matin, à l'école.

Initiée par L'Adapt (association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées), une demi-journée de sensibilisation au handicap et à la différence était proposée aux écoliers de petite section de maternelle, de CE1-CE2 et de CM1-CM2, une soixantaine en tout.

À travers neuf ateliers ludiques, les enfants ont pu mesurer les problèmes que pose la cécité et la surdité. Et ont appris à surmonter ces handicaps, en s'entraînant ou en utilisant d'autres sens. Pas facile en effet, avec les yeux



**CÉCITÉ.** Pas facile de franchir des obstacles les yeux bandés, même avec l'aide de camarades.

bandés, de retrouver le nom d'un fruit par son odeur, une forme ou une matière par le toucher, d'associer des paires, de

franchir des obstacles, même avec l'aide des copains, ou encore d'utiliser une canne blanche.

Pas simple non plus

d'écouter quelqu'un qui parle avec un casque assourdissant sur les oreilles. Autant d'exercices instructifs qui devraient changer leur regard sur le handicap.

C'est en tout cas l'objectif de cette opération expérimentée à Maligny, que les organisateurs souhaitent étendre : « Notre matériel pédagogique comprend des livres, jeux, CD, DVD... Nous la mettons à disposition des écoles, crèches, centres de loisirs et autres structures intéressées » confiait Juliette Jeansen, responsable de ce programme à L'Adapt. ■

**Contact.** Juliette Jeansen, 03.86.47.39.17 ; jeansen.juliette@ladapt.net

# Les enfants et le développement durable

Dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté et du développement durable la vingtaine d'élèves de la classe de Romain Gondy, niveau CM1-CM2, s'intéresse aux déchets ménagers et à leur valorisation.

Des actions pratiques ont été mises en place pour reconnaître les déchets et les trier. Ce travail a conduit les écoliers à visiter la déchèterie de Maligny.

Pour savoir ce que devenaient ensuite tous ces déchets, vendredi, une vi-



**VISITE.** Revêtus de la chasuble orange, les enfants sont prêts à visiter le centre de tri d'Ormoy.

site au centre de tri dernière génération Sorepar d'Ormoy – dans lequel sont acheminés les emballages recyclables, était organisée. Les élèves ont assisté à toutes les phases du traitement.

Forts de ces informations et sensibilisés à l'environnement, les enfants se sont engagés à mettre en pratique, au quotidien, le tri sélectif dans les deux classes primaires du regroupement pédagogique. ■

P.-F. C.

## Un concert pour le plaisir vendredi



**VARIÉTÉS.** Les chanteurs de la chorale Pour le plaisir interpréteront un répertoire de variétés.

Vendredi 21 juin, à partir de 18 h 30, dans le cadre de la fête de la musique, la chorale Pour le plaisir donnera un concert à l'espace Lafarge de Maligny. Au répertoire, des chan-

sons de variétés des années soixante à nos jours. Moustaki, Ferrat, Dassin, Dion, Renaud, Sardou et d'autres interprètes feront partie du répertoire. Entrée gratuite. ■

P.-F. C.

## Les écoliers font leur cinéma avec talent

Après plusieurs années de pluie, c'est sous un ciel un peu couvert mais par un temps sec que, samedi après midi, s'est déroulée la kermesse des écoles du regroupement Maligny, Villy, Lignorelles, La-Chapelle-Vaupelteigne.

Et il y avait foule dans la cour pour participer à cette manifestation et admirer le spectacle des enfants qui, cette année, avait pour thème le cinéma.

Au programme, *La panthère rose*, *Rabbi Jacob*, *les Visiteurs*, *Saturday night fever* et bien d'autres suc-



**ENTHOUSIASTE.** Le public a ovationné ce *Saturday night fever* endiablé, dansé par les écoliers.

cès du grand écran que les écoliers, costumés, ont décliné en danses, sketches

et chansons, dans de superbes décors réalisés en classe. Le public conquis a

chaleureusement ovationné les jeunes artistes. Tous, petits et grands, se sont ensuite éclatés dans les différents stands de jeux, avant de partager, en fin de journée, un repas tiré du sac.

Comme l'a précisé en préambule l'un des responsables de l'association organisatrice des Amis des écoles, les fonds récoltés lors de cette fête, ajoutés à ceux des autres manifestations (carnaval et loto), sont reversés aux coopératives et permettent de financer des sorties extrascolaires. ■

P.-F. C.

# Le dernier budget voté par la communauté de communes

Mardi soir, la communauté de communes de la vallée du Serain (CCVS) tenait sa réunion plénière sous la présidence de Gérard Arnouts et en présence de Patrick Gendraud, conseiller général de Chablis et président de la communauté de communes du Chablisien.

L'ordre du jour portait principalement sur la présentation et le vote du budget primitif 2013.

**Le Linéen et le Chablisien fusionnent en janvier 2014**

« Ce sera le dernier que l'assemblée actuelle votera puisqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la fusion du Linéen avec le Chablisien sera entérinée », a précisé Gérard Arnouts. « Notre intercommunalité existe depuis

1977. C'était le Sivom créé par Gaston Housnier, le conseiller général de l'époque. Sa transformation en communauté de communes, l'une des premières du département, date de 1995 », a-t-il rap- pelé.

## Priorité au maintien du taux des taxes

Des priorités ont guidé les choix dans l'établissement de ce budget, comme l'a souligné le président : « Notre première priorité était de ne pas augmenter les taux des taxes d'habitation, du foncier bâti et du non bâti. C'est chose faite. Seul le taux de la taxe sur les or- dures ménagères passe de 11,5 % à 12 % ».

« Notre deuxième priorité, a précisé l'élu, était guidée par la prudence. Nous voulions présenter une vue réelle de la situation financière en intégrant toutes les recettes et dépenses effectives, dans



**PRÉSIDENT.** Le président, Gérard Arnouts (2<sup>e</sup> à gauche) a présenté le dernier budget de la CCVS.

le but de présenter des comptes parfaitement clairs lors de la fusion. Enfin, nous souhaitons évidemment que nos grands projets soient intégrés et ils le sont ».

Dans le domaine des in-

vestissements, la somme d'un million d'euros a été inscrite pour la création de la maison de santé : « Le projet médical a été adopté par l'ensemble des acteurs intéressés. Il sera soumis à l'accord de l'ARS

(agence régionale de santé) et de la préfecture. » Pour la mise aux normes de la maison de retraite et la construction de l'unité Alzheimer, c'est une somme de 3,9 millions d'euros qui a été inscrite, à laquel-

le s'ajoutent 250.000 euros pour l'acquisition de la propriété des Sœurs de la Providence. « Ce projet est en attente de la décision de Domanys de réaliser ou pas les travaux de sécurisation de la partie dont il est propriétaire. »

Ce dernier budget a été voté à l'unanimité moins une voix. Auparavant, le compte administratif avait été adopté à l'unanimité. ■

P.-F. C

## LES CHIFFRES

**Compte administratif 2012.** Excédent global de clôture de 249.562 € (fonctionnement : excédent de 295 890 € ; investissement : déficit de 46.327 €).

**Budget primitif 2013.** En équilibre en recettes et dépenses à la somme de 2.205.971 € en fonctionnement et 5.511.453 € en investissement.

# La fusion communautaire déjà baptisée

Née de la fusion des deux communautés de communes de la vallée du Serein (CCVS) et du Chablisien (CCC), la nouvelle communauté des communes, qui verra le jour en 2014, devrait porter le nom de Communauté de communes du pays Chablisien (CCPC).

Jeudi soir, dans sa séance plénière présidée par Jean-Marie Fromonot, en l'absence de Gérard Arnouts, la CCVS a adopté cette dénomination à l'unanimité.

## Dix-huit sièges pour la vallée du Serein

Ont été adoptées de la même façon les propositions de fixer le siège social à Chablis et le siège administratif à Maligny, dans les bâtiments actuels, ainsi que la répartition des sièges par communes.

**Répartition des sièges.** Sur les 41 sièges attribués au total à la nouvelle col-



**DÉLIBÉRATIONS.** Toutes les propositions ont été adoptées.

lectivité, 18 reviennent aux communes de la CCVS. Ils sont répartis de la façon suivante : cinq pour Ligny ; trois pour Maligny ; deux pour Pontigny ; Carisey, La Chapelle, Lignorelles, Méré, Rouvray, Varennes, Venouse et Villy en ont chacune un.

**Les compétences de la future collectivité.** Même si les discussions ont été vives sur certains points, tels que l'intégration de la compétence voirie ou le possible abandon aux

communes du contingent incendie, les futurs statuts ont été adoptés dans leur ensemble, tels qu'ils étaient proposés.

La CCPC sera dotée des compétences obligatoires portant sur le développement économique et l'aménagement de l'espace. Pour le reste, rien n'est figé comme l'a expliqué Jean-Marie Fromonot : « Sur les statuts, nous aurons jusqu'au mois de novembre pour une écriture définitive en fonction

des conclusions des groupes de travail. »

En effet, dans les compétences optionnelles, plusieurs possibilités sont offertes : la protection et la mise en valeur de l'environnement (avec le traitement des déchets), la politique du logement et du cadre de vie, la création et l'entretien de la voirie, les équipements collectifs sociaux, culturels, sportifs et d'enseignements pré-élémentaire et élémentaire, l'action sociale d'intérêt communautaire et l'assainissement.

Enfin, dans les compétences facultatives se rangent le service des travaux et le financement du contingent incendie, celui qui soulève quelques contestations. Tout est question d'harmonisation entre les deux entités existantes.

L'approche financière de la fusion sera abordée à partir de septembre. ■

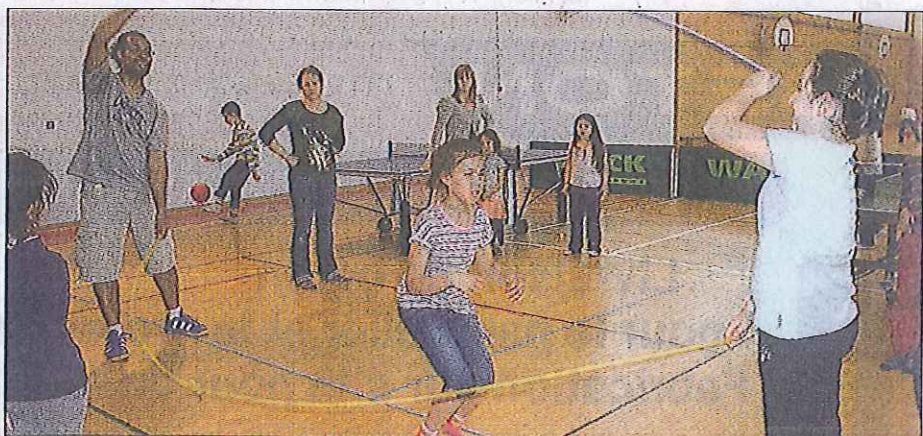
P.-F. C.

# Une journée sportive pour finir les congés

Vendredi, pour clore le séjour de Pâques, le centre de loisirs de la Vallée du Serein accueillait son homologue d'Héry, pour une journée entièrement consacrée au sport et aux jeux sportifs. La rencontre entre les 44 enfants s'est déroulée au gymnase et au dojo de Ligny-le-Châtel.

## Activités et repas en commun

Les participants, tous âges confondus, se sont fait plaisir avec des activités différentes de celles des centres, grâce notamment au matériel à disposition, aux grands espaces et à la fonctionnalité des



**CORDE À SAUTER.** Avec deux cordes, l'exercice du saut se corse.

bâtiments. Au programme : initiation au ping-pong, au basket-ball et aux sports de défense, cor-

de à sauter, parcours d'obstacles, jeux divers tels que pêche à la ligne,

loup glacé ou béret, et un pique-nique le midi, pris en commun sur place. ■

P.-F. C.



# 150 enfants réunis autour des jeux

C'est par des jeux d'eaux extérieurs que s'est terminée la rencontre inter-centres de loisirs qui a réuni 150 enfants de 3 à 12 ans, à la maison de l'enfant, à Pontigny.

Le centre de loisirs de la Vallée du Serein a accueilli son homologue d'Héry et celui de Carisey pour une journée qui s'est décliné autour des jeux.

Après le pique-nique, regroupés par niveaux et encadrés par 24 animateurs et accompagnateurs, les enfants ont pu jouer aux cavaliers, au pêcheur, aux dames, au chef d'orchestre, à la balle assise, à la musique, etc.

Tout s'est achevé sous l'eau et dans un grand éclat de rire. Pour clore



**PÊCHEURS.** Le parachute sert de filet de pêche.

cette rencontre, un goûter a été distribué à tout le monde.

Les jeux anciens comme les billes, le saut à la corde, la marelle, le bilboquet seront au programme de la deuxième semaine avec une sortie au musée d'histoire naturelle et au cinéma à Auxerre, prévue le jeudi 25 juillet. Il reste encore quelques places. ■

P.-F. C.

## INSCRIPTIONS

**Renseignements.** À la maison de l'enfant à Pontigny ou par téléphone 03.86.47.86.12 ou 03.86.47.52.07 ou par e-mail à [maison-de-lenfant@wanadoo.fr](mailto:maison-de-lenfant@wanadoo.fr)

# 800 spectateurs au carnaval des animaux

Dimanche et lundi, entre parents d'élèves, amis, enfants des écoles et autres spectateurs, ce sont plus de 800 personnes de tous âges, qui sont tombées sous le charme du célèbre « Carnaval des animaux », une œuvre du compositeur français Camille Saint-Saëns, complètement transformée en un spectacle mêlant musiques, chants, danses et narration.

À l'initiative de ce projet, qui a nécessité une très longue préparation et de très nombreuses heures de répétitions, on retrouve l'école de musique et de danse de la Vallée du Serein, avec la participation des professeurs de musi-



**ANIMAUX.** 800 spectateurs sont tombés sous le charme

que, des élèves des différents ateliers d'éveil musical, d'éveil à la danse, d'initiation à la danse, de danse classique et de danse contemporaine, ainsi

que l'atelier voix. Au final, la transcription de qualité adaptée aux instruments enseignés dans la structure et les adaptations des différentes scènes mettant

en œuvre les animaux ont été ovationnées par le public lors des trois représentations du dimanche qui ont fait salle comble.

Le lundi, quatre séances de ce même spectacle ont permis à 400 scolaires des regroupements pédagogiques dépendant de la communauté de communes de la Vallée du Serein, d'applaudir danseurs et musiciens sur scène.

Enfin, en soirée, heureuse conclusion de leur projet pédagogique, les élèves des classes de CE1-CE2 et CE2-CM1 de Pontigny sont à leur tour entrés en scène, pour le plus grand plaisir des parents et amis. ■

P.-F. C.

# Les enfants feront le plein de jeux, cet été

Le centre de loisirs de la Vallée du Serein fonctionnera du lundi 8 juillet au vendredi 30 août, à la Maison de l'enfant. Les 3-14 ans seront accueillis à la journée complète.

« Nous privilégierons différentes formes de jeux », souligne Roger Tonnerre, le directeur. Au menu, jeux de mains (langage des signes), jeux anciens comme les billes, le saut à la corde, la marelle ou le bilboquet, jeux sportifs et stratégiques de plein air, jeux coopératifs, jeux d'eau ou danse et théâtre.

Des ateliers manuels et créatifs, de la cuisine et de la musique sont aussi programmés, ainsi que de nombreuses sorties. Parmi les rendez-vous : sortie à la Maison du jeu d'Auxerre, le 9 juillet ; au musée et au cinéma d'Auxerre, les 25 juillet et 13 août ; initiation pêche avec le centre d'Héry, le 17 juillet ;



**FESTI'COCCINELLE.** Les enfants se rendront à Aix-en-Othe, le 18 juillet.

participation de tous les enfants au Festi'Coccinelle, à Aix-en-Othe, dans le cadre du Festival en Othe, le 18 juillet ; sorties à la piscine les 7 et 22 août ;

sortie à Nigloland le 27 août (accompagnateurs bienvenus).

Une journée festive – à laquelle seront conviés les parents – clôturera chaque

séjour mensuel. ■

P.-F. C.

**Pratique.** Renseignements et inscriptions à la Maison de l'enfant, 03.86.47.86.12 ou 03.86.47.52.07 ; mail : maison-de-lenfant@wanadoo.fr

## Les sapeurs-pompiers recrutent

La formation des Jeunes sapeurs-pompiers (JSP) dure quatre ans et leur recrutement s'effectue tous les deux ans. Et l'année 2013 sera justement une année de recrutement.

**Pour les jeunes du canton âgés de 12 à 14 ans**

Tous les jeunes du canton, garçons et filles âgés de plus de 12 ans et de moins de 14 ans, peuvent faire acte de candidature auprès du caporal-chef Emric Olivotto, président des JSP, ou du sergent Pas-



**POMPIERS.** Le rêve des JSP : intégrer le corps des sapeurs-pompiers et partir dans le camion pour une intervention.

cal Damiani, formateur.

Ils seront réunis le samedi 6 juillet au centre de secours de Ligny-le-Châtel pour y subir une série de tests sportifs tels que

pompes, abdos, tractions, course à pied, endurance, etc. Les candidats retenus intégreront la formation à la fonction de sapeur-pompier, qui se

déroule le samedi après-midi de 14 heures à 18 h 30, hors période scolaire.

### Portes ouvertes

Auparavant, samedi 29 juin, une journée portes ouvertes permettra à ceux qui le souhaitent, enfants ou adultes, de visiter le centre de secours de Ligny-le-Châtel, de découvrir le matériel et de voir des démonstrations de manœuvres réalisées par les JSP actuellement en formation. ■

P.-F. C.

**Contacts.** Renseignements et candidatures, par courrier au centre de secours de Ligny-le-Châtel ou par téléphone ou 06.45.06.36.95.

## L'aide à domicile a progressé de 15 %

Mardi soir, l'assemblée générale de l'ADMR (organisme d'aide à domicile) de Ligny-le-Châtel et ses environs se tenait au foyer communal de La Chapelle-Vaupelteigne. Adhérents, salariées et maires ou représentants des huit communes concernées étaient présents.

C'est par un constat très positif que, la présidente, Jacqueline Fromonot, a ouvert la réunion : l'activité globale est en progression de 15 % par rapport à 2011 (13.129 heures en 2012 contre 11.411 en 2011).

### Un excédent financier

Les finances sont saines avec un excédent de 20.122 € après péréquation et l'enquête de satisfaction menée auprès de 21 bénéficiaires choisis au hasard fait ressortir un taux de satisfaction de 98 %.

Les plans d'aides évoluent

L'amélioration de la qualité du service passe par une gestion très rigoureuse et un élargissement de l'éventail des offres. Une nouvelle formule de garde d'enfants partagée a été



**BILAN POSITIF.** La présidente, au centre, a dressé le bilan positif de l'année 2012.

ainsi mise en place, que les responsables souhaiteraient voir se développer. La qualité passe aussi par la formation de plus en plus pointue des aides à domicile

Aujourd'hui, les interventions sont plus axées sur l'aide à la personne que sur le ménage, comme l'a expliqué la présidente. « En ce début d'année 2013, nous constatons que l'activité se maintient sur la lancée de 2012. Mais les demandes d'interventions concernent un public de plus en plus fragilisé. Les plans d'aides, notamment du conseil gé-

néral, évoluent vers de l'aide à la personne au moment du lever, des repas, du coucher. Des interventions qui rendent plus difficile la gestion des plannings et celle des remplacements de congés par nos coordinatrices. » « Dans ce contexte, ajoute Jacqueline Fromonot, le rôle de la vingtaine de bénévoles n'est pas toujours facile. Ils ont beaucoup de responsabilités, notamment pour la pérennisation des 17 emplois à temps partiel actuels et la gestion de l'association au quotidien ».

En conclusion, la prési-

dente a lancé un appel à la poursuite du travail de qualité engagé. Elle a également incité à préparer la relève en douceur en ouvrant la porte à de nouveaux bénévoles.

**Élections.** Mireille Bonnet, Françoise Deneau, Jacqueline Fromonot, Annick Millot, Marlène Mocquot, Jocelyne Thiney, Robert Didden et Martial Massé, membres sortants, ont été réélus au sein du conseil d'administration. ■

P.-F. C.

➔ **Pratique.** Maison des services, 3 bis, Grande-Rue à Ligny-le-Châtel. Tél. 03.86.98.01.41.

# 400 auditeurs pour la Garde républicaine

Samedi soir, les mauvaises conditions météo n'ont pas pesé sur la réussite du concert organisé par l'Original'big band avec l'aide du comité des fêtes de Pontigny. Quelque 400 mélomanes se sont retrouvés au gymnase de Ligny.

La montée sur scène des 35 musiciens de la Garde républicaine, en habit d'apparat, a déjà constitué un moment fort. Dans un répertoire très varié, les instrumentistes, dirigés par Jacques Leblay, ont joué au mieux de l'éclat des cuivres et des percussions.

## Avec l'efficacité d'une trentaine de bénévoles

En seconde partie de concert, sous la direction de Bruno Guinebert, le big



**VIRTUOSES.** Les virtuoses de la Garde républicaine, en grande tenue, ont montré tout leur talent.

band de Ligny a interprété sept morceaux. Cette jeune formation rassemble 26 musiciens de tout âge.

Pour clore ce moment musical, la dernière pièce a été jouée par les deux

formations réunies : Deux heures et demie de musique que le public a saluées debout.

Une satisfaction pour la trentaine de bénévoles qui a porté ce projet, de la

préparation de l'événement à sa gestion, le soir même : de l'aménagement de la salle, à la tenue de la buvette, l'organisation des parkings... ■

P.-F. C.

# Une nouvelle présidente au club de judo

Jeudi, lors de son assemblée générale, le judo club de Ligny a présenté un bilan mitigé, entre diminution sensible des effectifs et résultats sportifs satisfaisants.

L'objectif, rappelé par le professeur de l'école de judo Philippe Thomas, en préambule de son rapport d'activité, reste « d'arriver à fidéliser les jeunes et d'en amener le plus possible à la ceinture noire. Or, nous avons perdu 21 membres par rapport à l'année dernière. Les raisons de cette désaffection sont difficiles à cibler ».

## Julie Crochot, nouvelle présidente

C'est un premier problème auquel devra s'attaquer la toute nouvelle présidente, Julie Crochot, nommée en remplacement de Vincent Ahu. Aidée des membres du comité directeur, elle devra trouver des solutions pour arrêter l'érosion et retrou-



**PRÉSIDENTE.** Vincent Ahu, ancien président, et Julie Crochot, qui prend sa suite.

ver l'effectif passé, sachant que se profile à l'horizon 2014, le bouleversement des nouveaux horaires scolaires.

Mais la satisfaction était aussi de mise, grâce aux bons résultats sportifs et certaines actions de l'année. En minimes filles, Judith Gally a obtenu le titre

départemental, la 3<sup>e</sup> place en régional et est sélectionnée pour le championnat de France par équipe ; Olivier Anest a obtenu le diplôme de commissaire sportif inter-régional. Par ailleurs, le club a été sollicité par les instances fédérales pour organiser une grande ma-

nifestation ; quant au retour au club de deux anciens membres, Quentin Fenard et Thomas Peltier, tous deux ceintures noires a permis, il a permis de redynamiser le cours III.

## Les 20 ans du club

De nombreuses animations sportives ou festives seront reconduites au cours de la prochaine saison, comme le judo-famille, la fête de Noël, les rencontres interclubs de taïso, les rencontres avec le club de Tonnerre, de Saint-Florentin le stage de judo en avril, et l'initiation judo à Montigny-la-Resle.

À ces rendez-vous programmés s'ajoutera la célébration d'un événement majeur auquel chacun réfléchit : les 20 années d'activité du club. ■

P.-F. C.

➔ **Contact.** Philippe Thomas, au 06.08.55.03.84.